



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 06-Feb-2013, 14:04
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

28 janvier 2013
Journée d'audience n° 152

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

IENG Sary
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun
Victor KOPPE
ANG Udom
Michael G. KARNAVAS
KONG Sam Onn
Anta GUISSÉ

Pour la Chambre de première instance :

SE Kolvuthy
Faiza ZOUAKRI
DAV Ansan
Roger PHILLIPS

Pour les parties civiles :

PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
HONG Kimsuon
SIN Soworn
Christine MARTINEAU
VEN Pov
LOR Chunthy
TY Srinna

Pour le Bureau des co-procureurs :

SENG Bunkheang
Dale LYSAK

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun
SOUR Sotheavy

TABLE DES MATIÈRES

M. AL ROCKOFF (TCW-565)

Interrogatoire par M. le juge Président.....	page 6
Interrogatoire par M. Lysak.....	page 9
Interrogatoire par Me Simonneau-Fort.....	page 81
Interrogatoire par M. le juge Lavergne.....	page 94

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Me GUISSÉ	Français
Me KARNAVAS	Anglais
Me KOPPE	Anglais
M. le juge LAVERGNE	Français
M. LYSAK	Anglais
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
M. ROCKOFF (TCW-565)	Anglais
Me SIMONNEAU-FORT	Français

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h18)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 Comme l'a déjà indiqué la Chambre les 24 et les... 25 janvier, la

6 Chambre va aujourd'hui entendre la déposition de M. Al Rockoff.

7 La Chambre a été informée que l'audience pourra se dérouler selon

8 les modalités prévues.

9 Je prie à présent la greffière de faire rapport sur la présence
10 des parties à l'audience.

11 LA GREFFIÈRE:

12 Monsieur le Président, toutes les parties sont présentes, sauf Me
13 Pich Ang, coavocat principal cambodgien pour les parties civiles,
14 lequel est absent pour raisons personnelles.

15 M. Ieng Sary est présent ; il est dans la cellule temporaire pour
16 raisons de santé.

17 M. Nuon Chea est absent pour raisons de santé ; il est toujours à
18 l'hôpital de l'Amitié khméro-soviétique. Il a fait remettre à la
19 Chambre un document de renonciation. Il renonce donc à être
20 présent pour la déposition du témoin TCW-565.

21 Ledit témoin est à la disposition de la Chambre. Ce témoin a
22 indiqué n'avoir aucun lien de parenté avec les accusés ou les
23 parties civiles. Le témoin va prêter serment dans quelques
24 instants.

25 [09.21.50]

2

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci, Madame Se Kolvuthy.

3 Avant de faire entrer le témoin dans le prétoire, la Chambre va

4 se prononcer sur la demande présentée par Nuon Chea le 25

5 janvier. Il s'agit d'un document de renonciation. Nuon Chea

6 renonce à son droit d'être présent pour la déposition du présent

7 témoin, TCW-565. Le document de renonciation a été communiqué, à

8 l'hôpital, par l'accusé à son avocat.

9 D'après le rapport médical, la santé de M. Nuon Chea s'est

10 sensiblement améliorée; il se peut qu'il soit autorisé à quitter

11 l'hôpital prochainement. Nuon Chea est donc toujours hospitalisé,

12 mais il est mentalement apte et il renonce à son droit d'être

13 présent à l'audience pour la déposition du témoin 565. La Chambre

14 va donc, à présent, entendre TCW-565 en l'absence de Nuon Chea.

15 Huissier d'audience, veuillez faire entrer le témoin dans le

16 prétoire...

17 Huissier d'audience, veuillez attendre.

18 La parole est à Me Karnavas.

19 Veuillez faire en sorte que le témoin n'entre pas encore.

20 [09.23.59]

21 Me KARNAVAS:

22 Bonjour à tous.

23 Si je me suis levé, c'est pour intervenir concernant la demande

24 faite vendredi par l'Accusation en vue d'avoir du temps

25 supplémentaire.

3

1 Nous avons reçu un courriel vendredi, vers 15h6, au sujet de ce
2 témoin. Au paragraphe 3, apparemment, l'Accusation se préparait à
3 la déposition d'Al Rockoff et, soudainement, a compris que ce
4 témoin avait davantage d'informations à révéler dans le prétoire.
5 Donc, l'Accusation a demandé à disposer de temps supplémentaire.
6 En général, nous n'avons pas de position très intransigeante
7 lorsqu'il y a une demande de temps supplémentaire, mais,
8 premièrement, nous avons reçu cela vendredi, à 15 heures, alors
9 qu'on savait depuis longtemps que ce témoin allait venir déposer.
10 [09.25.01]
11 Deuxièmement, la semaine passée, un autre coprocurateur a fait
12 référence à ce témoin, indiquant qu'il y aurait des dépositions à
13 faire. Autrement dit, l'Accusation savait qui était ce témoin et
14 ce qu'il pourrait apporter.
15 Troisièmement, M. Rockoff est une sorte de légende à Phnom Penh;
16 tout le monde le connaît par le film "The Killing Fields", où il
17 est joué par John Malkovich. C'est choquant que vendredi, à 15
18 heures, l'Accusation, brusquement, se rende compte que M. Rockoff
19 a peut-être des informations supplémentaires, raison pour
20 laquelle l'Accusation demande du temps supplémentaire.
21 Par principe, nous sommes d'avis que la Chambre devrait maintenir
22 le calendrier actuel. À l'avenir, si l'Accusation veut demander
23 du temps supplémentaire, elle devrait le faire dans les délais,
24 et non pas attendre qu'il soit 15 heures, un vendredi après-midi,
25 pour présenter une telle demande, d'autant plus que ce n'est pas

4

1 un témoin surprise. C'est un témoin qui est bien connu. On savait
2 bien à l'avance qu'il viendrait déposer et l'on savait bien à
3 quel propos il pourrait apporter sa contribution dans le cadre du
4 dossier 002/01 ou l'ensemble du dossier 002.

5 [09.26.49]

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Merci, Maître.

8 La parole est au coprocurateur international.

9 M. LYSAK:

10 Merci. Bonjour à tous.

11 Je suis assez surpris par cette objection. Me Karnavas a décrit
12 la situation, et, à mon avis, il se trompe.

13 Le jour de la déposition d'un témoin, les parties ont déjà
14 demandé du temps supplémentaire selon l'évolution de la
15 déposition.

16 En plus, c'est vendredi, vers 13 heures seulement, que la défense
17 de Nuon Chea a dit qu'elle entendait présenter un document de
18 renonciation pour qu'on puisse entendre ce témoin. D'après les
19 journaux de ce matin, le soir d'avant, l'avocat de Nuon Chea -
20 international - avait dit qu'il n'y aurait pas de renonciation.
21 Donc, il y avait une certaine incertitude la semaine passée; on
22 ne savait pas bien si ce témoin viendrait déposer.

23 [09.28.04]

24 Nous nous étions préparés diligemment ; nous allons diligemment
25 procéder à notre interrogatoire. Nous espérons finir dans les

5

1 délais.

2 Mais il y a une autre raison pour laquelle nous faisons cette
3 demande. En l'espèce, peut-être que, demain, la Chambre ne pourra
4 pas... ou, plutôt, il y aura du temps d'audience de libre si la
5 déposition de ce témoin s'achève aujourd'hui. Autrement dit, si
6 les parties ont besoin de plus de temps pour interroger ce
7 témoin, lequel, à notre avis, peut déposer de façon détaillée sur
8 les journées de l'avant et de l'après 17 avril, si les parties
9 ont besoin de temps supplémentaire, pour nous, on pourrait mettre
10 à profit le temps d'audience de demain à cet effet.

11 Après la matinée, je pourrai indiquer de combien de temps nous
12 croyons avoir besoin, mais nous voulions informer la Chambre à
13 l'avance en lui disant qu'il était possible que nous demandions
14 un peu de temps supplémentaire pour achever l'interrogatoire de
15 ce témoin.

16 (Discussion entre les juges)

17 [09.30.14]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 La Chambre a délibéré sur les observations qu'elle a reçues des
20 parties et la Chambre prendra sa décision en temps utile.

21 Huissier d'audience, veuillez faire entrer le témoin dans le
22 prétoire.

23 (M. Rockoff est introduit dans le prétoire)

24 [09.31.32]

25 INTERROGATOIRE

6

1 PAR M. LE PRÉSIDENT:

2 Bonjour, Monsieur le témoin.

3 Q. Comment vous appelez-vous? Veuillez donner votre nom complet.

4 M. ROCKOFF:

5 R. Oui. Je m'appelle Alan Thomas Rockoff.

6 Q. Merci, Monsieur Rockoff. Quel âge avez-vous?

7 R. J'ai 64 ans.

8 Q. Où êtes-vous domicilié?

9 R. J'habite à Fort Lauderdale, en Floride, aux États-Unis
10 d'Amérique.

11 Q. Quelle est votre profession?

12 R. Je suis photographe.

13 Q. Je vous remercie.

14 [09.33.08]

15 Monsieur Rockoff, j'aimerais vous rappeler que vous devez marquer
16 une pause avant de répondre et d'attendre que le voyant rouge de
17 votre microphone soit allumé. Ainsi, les interprètes pourront
18 traduire vos propos. Veuillez, je vous prie, le garder à
19 l'esprit.

20 Pouvez-vous nous dire comment s'appellent votre mère et votre
21 père?

22 R. Mon père s'appelle Louis Rockoff, et ma mère, Marie Rockoff.

23 Q. Êtes-vous marié ? Et, le cas échéant, comment s'appelle votre
24 épouse ? Et combien d'enfants avez-vous?

25 R. Ma... mon épouse s'appelle Victoria Bornas. Nous n'avons pas

7

1 d'enfants.

2 Q. Et quelle est votre citoyenneté?

3 R. Je suis Américain.

4 [09.34.52]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Monsieur Rockoff, en qualité de témoin devant la Chambre de
7 première instance des CETC, vous devez prêter serment selon vos
8 croyances ou votre religion. Êtes-vous d'accord?

9 M. ROCKOFF :

10 (Intervention non interprétée : microphone fermé)

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Madame la greffière, veuillez faire prêter serment au témoin
13 selon ses valeurs et croyances.

14 LA GREFFIÈRE:

15 Monsieur Rockoff, veuillez mettre votre main gauche sur la bible
16 et lever la main droite.

17 Veuillez dire: "Je déclare solennellement que je dirai la vérité,
18 toute la vérité, et rien que la vérité."

19 M. ROCKOFF:

20 Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la
21 vérité, et rien que la vérité.

22 [09.36.01]

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Merci, Monsieur Rockoff.

25 Q. La greffière a indiqué que, à votre connaissance, vous n'avez

8

1 aucun lien de parenté biologique ou par alliance avec l'une
2 quelconque des parties civiles constituées dans le dossier 002 et
3 que vous n'avez aucun lien, soit par le sang ou par alliance,
4 avec l'un quelconque des accusés, Ieng Sary, Nuon Chea ou Khieu
5 Samphan. Est-ce exact?

6 M. ROCKOFF :

7 R. Oui.

8 [09.36.40]

9 Q. Je vous remercie.

10 La Chambre souhaite vous rappeler vos droits et vos
11 responsabilités.

12 En qualité de témoin devant la Chambre de première instance, vous
13 pouvez choisir de refuser de répondre à toute question dont la
14 réponse tendrait à vous incriminer vous-même. Il s'agit d'une
15 garantie contre l'auto-incrimination.

16 Tout au long de votre déposition, Monsieur le témoin, vous devez
17 répondre à toutes les questions qui vous sont posées soit par les
18 parties ou par les juges et vous devez dire la vérité, et rien
19 que la vérité, d'après ce que vous avez observé, d'après ce que
20 vous vous souvenez ou ce que vous avez vécu vous-même. Il s'agit
21 donc de vos observations des événements.

22 Monsieur Rockoff, avez-vous été entendu par les cojuges
23 d'instruction des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux
24 cambodgiens?

25 R. Non.

9

1 [09.38.10]

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Je vous remercie.

4 La Chambre indique à présent à l'Accusation qu'elle pourra
5 interroger le témoin en premier.

6 La Chambre a déjà indiqué à l'Accusation et aux parties que le
7 temps qui leur sera alloué est sujet à des décisions de la
8 Chambre.

9 Vous avez à présent la parole.

10 INTERROGATOIRE

11 PAR M. LYSAK:

12 Merci, Monsieur le Président.

13 Bonjour, Monsieur Rockoff. Je m'appelle Dale Lysak. Je suis un
14 des procureurs internationaux du tribunal et je vais vous poser
15 quelques questions ce matin.

16 [09.38.58]

17 Nous allons tous les deux parler en anglais. Des interprètes vont
18 assurer l'interprétation simultanée de vos questions et réponses.

19 Je vous demanderais donc de marquer une légère pause avant de
20 répondre à mes questions pour que les interprètes puissent suivre
21 le dialogue. Et, si vous pouviez attendre que le voyant rouge de
22 votre micro s'allume avant de répondre, cela permettra d'éviter
23 que vos propos soient tronqués.

24 Q. J'aimerais commencer par ceci. Vous avez dit que vous êtes
25 photographe de profession. Pouvez-vous nous donner un bref aperçu

10

1 de votre carrière comme photographe? Pouvez-vous nous dire quand
2 vous avez commencé à travailler comme photographe et les
3 différents endroits où vous avez travaillé?

4 M. ROCKOFF:

5 R. J'ai commencé à prendre des photos alors que j'étais dans
6 l'armée américaine. Au début, c'était alors que j'étais posté en
7 Allemagne, puis j'ai été envoyé au Vietnam. Pendant mon temps
8 passé dans l'armée, j'ai été transféré à photographe et j'ai fait
9 ce travail pendant la moitié du temps où j'étais au Vietnam.

10 [09.40.13]

11 Quand j'ai quitté, en 73 - février 73 -, quand j'ai quitté
12 l'armée, je suis revenu en Indochine, puis j'ai déménagé au
13 Cambodge en avril 1973 jusqu'en mai 1975. J'ai travaillé comme
14 photographe pigiste indépendant.

15 Q. Merci de ce bref aperçu.

16 J'aimerais vous poser quelques questions à propos de la période à
17 laquelle vous êtes venu au Cambodge pour... comme photographe
18 indépendant en mai... ou en avril 1973. Pouvez-vous décrire la
19 situation lorsque vous êtes arrivé? Les bombardements du Cambodge
20 par l'aviation américaine avaient-ils toujours lieu à l'époque?

21 R. En effet, oui. La campagne de bombardements n'a pas arrêté
22 avant le 15 août 1973.

23 Q. Merci. Ça allait justement être ma question suivante ; je
24 voulais savoir quand cette campagne avait pris fin.

25 Vous avez dit le 15 août 1973. Comment vous souvenez-vous de

11

1 cette date?

2 [09.41.47]

3 R. Je m'en souviens très bien car j'étais sur la route nationale
4 3 cette matinée-là, et, vers midi, qui était censé être la fin de
5 la campagne de bombardements, il y avait quelques bombardements
6 qui se produisaient, puis, tout d'un coup, ça a cessé. Je me
7 souviens donc très bien du 15 août.

8 Q. Je vous remercie, Monsieur Rockoff.

9 J'aimerais en savoir plus sur certains endroits où vous vous êtes
10 rendu au Cambodge entre avril 73 et mai 75... avril 75... entre
11 73 et avril 75, [se reprend l'interprète], et j'aimerais que vous
12 nous parliez des endroits que vous avez visités et des événements
13 que vous avez couverts comme photographe pendant cette période.

14 R. À l'époque où je travaillais à l'extérieur de Phnom Penh, il y
15 avait très peu d'endroits au Cambodge où l'on pouvait se rendre
16 au-delà d'un rayon de 20 à 30 kilomètres de la capitale. Quelques
17 chefs-lieux provinciaux, on pouvait y aller par avion. La plupart
18 des autoroutes étaient fermées. Pendant les deux ans où j'ai
19 travaillé ici, la route numéro 4 jusqu'à Sihanoukville a été
20 fermée deux fois... n'a été ouverte que deux fois et restait
21 fermée pendant le reste du temps. Pour se rendre en campagne, il
22 fallait des fois simplement monter à bord d'un véhicule
23 militaire, et je suis allé à quelques endroits. En général, il
24 fallait aller sur la route, par exemple la route nationale 4 ou 3
25 et 5, qui étaient les routes nationales sur lesquelles il y avait

12

1 le plus de combats.

2 [09.44.02]

3 Q. Entre 73 et 75, y avait-il eu une période pendant la guerre où
4 vous avez pu vous rendre dans la ville d'Oudong?

5 R. J'étais allé à Oudong en 1970, alors que je servais dans
6 l'Armée américaine, et l'Armée américaine est entrée au
7 territoire cambodgien pendant deux mois. L'incident à Oudong,
8 alors que j'étais ici pendant deux ans, et les bombardements par
9 erreur des B52, je n'étais pas là.

10 Q. Vous souvenez-vous qu'à un moment les Khmers rouges avaient
11 saisi Oudong puis que la ville avait été reprise par les forces
12 de Lon Nol? Vous souvenez-vous d'un tel événement?

13 R. Je n'étais pas là. Je me souviens de cet événement. Et je
14 regrette, je ne me souviens pas de la date.

15 Q. Après que les forces de Lon Nol ont pu saisir la ville des
16 forces khmères rouges, avez-vous pu vous rendre à Oudong pour
17 observer ce qui s'est passé?

18 R. Non.

19 [09.46.11]

20 Q. Étiez-vous présent lors d'un combat... ou de combats qui
21 avaient eu lieu près de Kampong Chhnang en 1974?

22 R. Je suis allé à Kampong Chhnang au début du mois d'octobre
23 1974. Il y avait eu une bataille féroce entre les brigades Chams
24 et les Khmers rouges. Je m'étais aussi rendu à Kampong Chhnang
25 pour récupérer la dépouille d'un photographe cambodgien qui

13

1 travaillait pour l'"Associated Press", du nom de Lim Sovath
2 (phon.). Il avait été tué cinq jours plus tôt. Et j'étais avec un
3 groupe de soldats khmers qui ont aidé à récupérer sa dépouille,
4 et nous l'avons ramenée à Phnom Penh pour que sa famille puisse
5 procéder à une crémation. J'y suis resté, et, le lendemain de...
6 quand nous avons récupéré la dépouille de Lim Sovath (phon.),
7 j'ai été grièvement blessé ; j'ai été évacué. Et voilà ce qui
8 s'est produit alors que j'ai passé trois jours à Kampong Chhnang.
9 Q. Comment avez-vous été blessé alors que vous étiez à Kampong
10 Chhnang?

11 [09.47.35]

12 R. Des éclats d'obus... d'un obus qui avait éclaté dans un arbre à
13 une vingtaine de mètres... ou soit de mortier ou d'une carabine
14 sans recul. J'ai été, donc, grièvement blessé à mon poignet et à
15 d'autres parties de mon corps, et aussi un éclat est entré dans
16 la partie droite de mon cœur. Le photographe coréen Joseph Lee,
17 avec qui j'étais, a été blessé également.
18 Nous avons été ramenés à un hôpital de campagne, où j'ai reçu une
19 chirurgie en urgence 45 à une heure... 45 minutes ou une heure
20 plus tard, qui avait été faite par une équipe de la Croix-Rouge
21 dont le chef était le docteur Eric Arenander (phon.). Ils ont
22 stabilisé; mon cœur s'était arrêté pendant deux minutes.
23 Vers 1 heure ou 2 heures du matin, un avion bimoteur qui avait
24 atterri sur l'autoroute m'a emmené à Saigon, dans un hôpital
25 militaire où ils ont pu me stabiliser, puis j'ai ensuite été

14

1 envoyé aux Philippines.

2 [09.48.59]

3 Q. Quelle a été la durée de votre convalescence ? Et quand
4 êtes-vous rentré au Cambodge pour reprendre vos activités de
5 photographe?

6 R. Quelques mois. J'étais de retour au pays quelque cinq semaines
7 plus tard. Cinq semaines plus tard... [L'interprète se reprend], ma
8 convalescence a duré plusieurs mois, mais je suis revenu au
9 Cambodge cinq semaines plus tard.

10 Q. J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur les
11 mois précédant avril 1975.

12 Tout d'abord, pouvez-vous nous dire si, pendant cette période -
13 c'est-à-dire février, mars et avril 1975 -... pouvez-vous nous dire
14 si vous avez entendu des émissions à la radio ou des déclarations
15 par les Khmers rouges qui faisaient référence à sept
16 supertraîtres?

17 R. J'ai entendu à la radio des rapports de sources secondaires ou
18 tertiaire. Certains journalistes en avaient parlé. Je ne me
19 souviens pas du nombre exact, mais il y avait la clique des
20 traîtres, ceux qui avaient renversé Sihanouk. À l'époque, on
21 recevait des rapports, c'était... on ne parlait pas simplement de
22 ces... de ce groupe de traîtres, ceux qui avaient renversé
23 Sihanouk. À l'époque, on recevait des rapports. C'était... on ne
24 parlait pas simplement de ces... de ce groupe de traîtres, mais
25 il était dit qu'après la guerre tout le monde allait rentrer d'où

15

1 ils venaient avant la guerre. C'était un peu le message qui
2 circulait. Il était facile, pour plusieurs, de le croire car la
3 majeure partie de la population de Phnom Penh était en fait des
4 réfugiés, plus de 2 millions.

5 [09.51.15]

6 Q. J'aimerais vous lire un communiqué de presse du 26 février
7 1975, émis par le FUNK, qui est signé de Khieu Samphan et qui a
8 été diffusé à la radio "Voix du FUNK". Cote du document: E3/117 -
9 E3/117. La référence est à la page : en anglais, 00166772; en
10 français, 00281432; et, en khmer, 00242309. Le premier paragraphe
11 de ce communiqué de presse lit comme suit:

12 "À propos des sept traîtres à Phnom Penh, le Congrès national a
13 pris la décision suivante: les traîtres Lon Nol, Sirik Matak. Son
14 Ngoc Thanh, Cheng An, In Tam, Long Boret et Sosthene Fernandez
15 sont les chefs des traîtres et les meneurs du perfide de coup
16 d'État antinational [...]. Au nom du FUNK, du GRUNK et des FAPLNK,
17 le Congrès national déclare qu'il est indispensable de mettre à
18 mort ces sept traîtres..." Et fin de citation.

19 J'aimerais savoir si vous vous souvenez d'avoir entendu ce
20 communiqué de presse ou de l'avoir lu, ce communiqué émanant du
21 FUNK et qui annonçait la décision de mettre à mort les sept
22 traîtres?

23 R. Je n'ai pas lu ce document ou quelque article qu'un
24 journaliste ait pu écrire à propos de cela, mais je me souviens
25 qu'il était dit que ces sept personnes devaient être mises à

16

1 mort.

2 [09.53.50]

3 Q. Était-il bien connu à l'époque que les Khmers rouges avaient
4 appelée à l'exécution de ces traîtres?

5 R. Je ne pourrais dire à quel point cette nouvelle était
6 répandue. Je l'ai su car j'étais photographe indépendant et je
7 lisais les communiqués de l'"Associated Press" ou le "New York
8 Times". C'est comme ça que, moi, je l'ai su.

9 Q. Dans la période menant à avril 1975, avez-vous jamais entendu
10 des émissions de radio diffusées par les Khmers rouges?

11 R. Non.

12 Q. J'aimerais maintenant parler des quelques jours qui ont
13 précédé le 17 avril 1975.

14 Êtes-vous en mesure de nous dire où vous habitiez à cette
15 période, tout juste avant le 17 avril?

16 R. Oui, en effet. J'avais une chambre très bon marché sur ce que
17 l'on connaît aujourd'hui comme l'hôtel portant le nom hôtel Asie,
18 sur le boulevard Monivong.

19 [09.55.32]

20 Q. Et c'était... Avez-vous passé du temps à cet ... Pouvez-vous nous
21 décrire la période où vous avez passé dans cette hôtel qui
22 s'appelait avant Le Phnom ou...

23 R. Oui. J'allais au Phnom souvent. Une bonne partie des
24 journalistes qui travaillaient pour des journaux avaient les
25 moyens d'y rester. Ils avaient une piscine et un restaurant.

17

1 C'était à un pâté de maison du Ministère de l'information, qui
2 avait des conférences de presse quotidiennes pour les médias.
3 Donc, je tendais à y aller bien souvent, au Phnom. Je revenais du
4 terrain vers la fin de la journée - je rentrais en ville, si
5 j'étais à l'extérieur de la ville - et je pouvais ainsi entrer en
6 contact avec l'"Associated Press", qui avait un bureau au Phnom.
7 Oui, j'y allais souvent. J'y suis même déjà resté. Il y avait une
8 chambre que le "Los Angeles Times" louait à l'année, donc j'avais
9 la possibilité d'y passer et d'y rester quand ils... quand eux
10 venaient en ville, et ce qui n'était que deux ou trois fois par
11 année, d'ailleurs.

12 Q. Et pouvez-vous nous dire où était le Phnom? Était-ce le même
13 endroit où il y a aujourd'hui l'hôtel Raffles?

14 R. Oui, c'est le même hôtel.

15 [09.57.27]

16 Q. Vous souvenez-vous si, à un moment donné, la Croix-Rouge est...
17 a emménagé à l'hôtel Le Phnom et a installé ses bureaux là-bas?

18 R. Oui. Il y avait du membre... certains membres du personnel de la
19 Croix-Rouge habitaient à l'hôtel. Il y avait en fait des
20 bungalows, derrière, que des agences louaient régulièrement.
21 Environ une semaine avant la fin de la guerre, vers... autour de
22 l'évacuation américaine du 12 avril, la Croix-Rouge
23 internationale a déclaré qu'il y avait une zone franche... il y
24 avait une frise, devant l'hôtel, avec la Croix-Rouge, qui venait
25 en aide à ceux qui avaient besoin de soins médicaux d'urgence. Il

18

1 y avait des milliers de personnes qui essayaient d'entrer dans
2 l'hôtel. La Croix-Rouge avait installé un centre de chirurgie à
3 l'hôtel. Mais, le 17 avril, ils ont été expulsés de l'hôtel,
4 comme tout le monde.

5 [09.58.55]

6 Q. Merci. Nous parlerons de ces évènements un peu plus tard
7 aujourd'hui.

8 J'aimerais vous montrer une photo que vous n'avez pas croquée
9 vous-mêmes, mais qui provient de l'ouvrage de Roland Neveu, "La
10 chute de Phnom Penh".

11 Monsieur le Président, il s'agit du document D313/1.2.11. Je
12 répète, donc: D313/1.2.11. La photo que j'aimerais montrer au
13 témoin est à la page 00432437. Je demanderais qu'il... que la photo
14 soit affichée sur les écrans, et j'ai aussi une copie imprimée
15 que je peux remettre au témoin.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Je vous en prie.

18 Huissier d'audience, veuillez prendre la photo et la remettre au
19 témoin.

20 M. LYSAK:

21 Q. Veuillez examiner cette photo, Monsieur Rockoff. Est-ce que
22 vous reconnaissez le bâtiment qui y apparaît?

23 [10.00.44]

24 M. ROCKOFF:

25 R. Oui, c'est l'hôtel Royal. C'est le bâtiment tel qu'il existait

19

1 à l'époque. Il y avait le drapeau portant une Croix-Rouge. En
2 examinant cette photo, je m'étonne de ne pas voir des gens parce
3 qu'il y avait toujours des centaines de gens là-bas, et vers la
4 fin il y avait des milliers de gens qui s'affairaient autour de
5 ce bâtiment. Mais c'est effectivement Le Royal.

6 Q. Vous mentionnez un drapeau portant une croix rouge. Est-ce que
7 c'est le drapeau que l'on voit sur la photo?

8 R. Oui.

9 Q. Passons aux évènements du 17 avril 1975. Ce jour-là, comment
10 et quand avez-vous appris pour la première fois que des troupes
11 khmères rouges étaient entrées dans la ville de Phnom Penh?

12 [10.02.12]

13 R. La nuit du 16, j'étais au bureau du poste télégraphe avec
14 d'autres journalistes, y compris Sydney Schanberg, du "New York
15 Times", Jon Swain. Ils pouvaient encore faire sortir des copies ;
16 à la fin, la machine continuait de fonctionner. De l'autre côté
17 du pont Monivong, il y avait des grands incendies. Le pilonnage
18 était intense sur la péninsule Chrouy Changva.

19 La première fois que j'ai entendu que des Khmers rouges étaient
20 entrés dans la ville, c'était vers 8 heures le matin. En rentrant
21 à l'hôtel Royal, il y avait des blindés alignés devant Le Royal,
22 et ce, depuis quelques jours. Quelques-uns d'entre eux
23 s'orientaient vers le nord, passant devant l'ambassade de France.
24 Et, un peu après, ils ont ramené certains cadres politiques. Ils
25 se sont arrêtés devant la cathédrale catholique qui se trouvait

20

1 sur le boulevard Monivong, près du Royal. Il y avait des foules
2 énormes qui ont commencé à se former. Un cadre portait un
3 haut-parleur; il a dit: "La guerre est finie! La guerre est
4 finie!" À ce moment-là, tout allait encore bien ; les gens ne
5 paniquaient pas, ils étaient contents - les soldats, les civils.
6 Environ une heure plus tard, l'atmosphère a changé.

7 Mais la première fois que j'ai vu que les Khmers rouges
8 arrivaient, c'était quand j'ai vu, vers 8 heures du matin, des
9 camions qui venaient de la direction de l'ambassade de France.

10 [10.04.13]

11 Q. Où et quand avez-vous vu vous-même pour la première fois des
12 soldats khmers rouges dans la ville?

13 R. Vers 8 heures du matin, près de l'hôtel Le Royal. C'étaient
14 les Khmers rouges que j'ai mentionnés, qui venaient du sud, de la
15 direction de l'ambassade de France. Il y avait d'autres soldats
16 qui venaient d'ailleurs. Ceux qui venaient de l'ambassade de
17 France ont rencontré un groupe venant du sud de Monivong. Ces
18 deux groupes ont convergé. Certains sont passés, je pense, par la
19 rue 108, là où se trouvait le Ministère de l'information.

20 Quelques-uns sont entrés dans ce bâtiment pour le sécuriser.

21 [10.05.03]

22 Les deux, trois heures suivantes, je les ai passées à me déplacer
23 dans la ville. Je montais à bord des véhicules des Khmers rouges.
24 C'était facile de se déplacer au début. Je suis allé jusqu'au
25 monument de l'Indépendance, puis je suis allé jusqu'au carrefour

21

1 entre Monivong et le boulevard Sihanouk. J'y suis resté environ
2 une heure. J'ai pris des photos des armes qui avaient été
3 rassemblées lorsque les soldats avaient été désarmés.
4 Il y avait un grand groupe de soldats qui se déplaçait, qui était
5 surveillé. On les envoyait vers le stade olympique. J'étais au
6 côté de Roland Neveu. Un cadre est venu vers lui et lui a demandé
7 en français où étaient les Américains. Roland Neveu a dit: "Ils
8 sont partis." Je suis très content qu'il ne m'ait pas posé la
9 question à moi, parce que je ne parle pas français.
10 Quelques minutes plus tard, d'autres Khmers rouges sont passés
11 près de nous. Ils m'ont vu marcher au milieu d'un groupe de
12 prisonniers du gouvernement.
13 [10.06.18]
14 J'ai essayé d'arriver au pâté de maisons suivant. Il y a une jeep
15 avec, à bord, des Khmers rouges qui est passée. Un Khmer rouge a
16 levé la main. Ils se sont arrêtés. J'étais très inquiet. J'ai
17 pris une vingtaine de mètres d'avance. Ensuite, je suis allé vers
18 la droite. Je me suis caché derrière un camion deux, trois
19 minutes, puis je suis sorti, et le problème était passé. Je ne
20 voulais pas que quelqu'un me parle et me pose des questions en
21 français, me demandant qui j'étais.
22 J'ai commencé à me diriger vers le nord sur le boulevard
23 Monivong. Une Peugeot blanche était conduite par un Cambodgien en
24 uniforme d'hôpital. Il a fait stopper son véhicule. J'ai essayé
25 de monter à bord. Je suis entré. Il a commencé à me parler en

22

1 français. Je lui ai dit que je ne comprenais pas. Il m'a demandé
2 d'où je venais. J'ai dit: "Je viens des États-Unis." Il s'est... il
3 est devenu très nerveux, puis il a dit qu'il revenait juste de
4 l'hôpital Preah Ket Mealea. Il a dit qu'on chassait les gens de
5 l'hôpital. Il m'a fait descendre près l'hôtel Le Royal.

6 [10.07.42]

7 Je suis entré dans l'hôtel. J'ai vu Dith Pran, l'assistant
8 Cambodgien de Sydney Schanberg. Je lui ai dit d'où je venais.
9 Sydney est arrivé. Nous sommes entrés dans sa voiture, la voiture
10 de Sydney. Nous sommes allés à l'hôpital Preah Ket Mealea...

11 Q. Permettez-moi de vous interrompre. Nous reviendrons sur le
12 moment où vous êtes allé à l'hôpital.

13 J'aimerais revenir en arrière, vous poser d'autres questions
14 concernant les événements auxquels vous avez assisté durant la
15 matinée en question.

16 Vous avez décrit certains secteurs de la ville dans lesquels vous
17 vous êtes déplacé durant la matinée. J'ai maintenant quelques
18 questions sur ce que vous avez pu observer des troupes khmères
19 rouges qui étaient entrées dans la ville.

20 Premièrement, quels sont vos souvenirs? Qu'avez-vous observé
21 quant à l'âge des soldats khmers rouges? Y avait-il, parmi eux,
22 beaucoup de jeunes ou d'enfants?

23 R. Il y avait pas mal d'adolescents. Pour donner un âge
24 approximatif, c'est difficile; peut-être 16 ans, à une année
25 près. C'est aussi ce que j'ai vu sur le champ de bataille. Les

23

1 victimes étaient jeunes. C'étaient des Khmers rouges et des
2 soldats de Lon Nol. Ils étaient jeunes, très jeunes.

3 [10.09.35]

4 Q. Je voudrais vous montrer une photo qui est à présent versée au
5 dossier.

6 Monsieur le Président, c'est le document D366/7.1.416 -
7 D366/7.1.416. J'aimerais afficher le document à l'écran et en
8 faire remettre un exemplaire au témoin.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Allez-y.

11 M. LYSAK:

12 Q. Veuillez examiner cette photo, Monsieur Rockoff. Est-ce que
13 vous reconnaissez cette photo?

14 M. ROCKOFF:

15 R. Oui. C'est une photo que j'ai prise le matin du 17 avril.

16 Q. À quel endroit, approximativement, avez-vous pris cette photo?

17 [10.11.00]

18 R. Au carrefour de Monivong et du boulevard Sihanouk.

19 Q. Qui est la personne que l'on voit à l'avant-plan de cette
20 photo?

21 R. Un Khmer rouge.

22 Q. Quel âge environ avait ce soldat khmer rouge?

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Témoin, veuillez attendre.

25 La parole est à la défense de Nuon Chea.

24

1 Me KOPPE:

2 Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges.
3 Objection. Je ne pense pas que le témoin soit habilité à donner
4 une estimation quant à l'âge d'un jeune soldat khmer ou d'un
5 soldat khmer en général.

6 [10.12.13]

7 M. LYSAK:

8 Monsieur le Président, à ce sujet, les gens peuvent donner un
9 avis sur la base de leur expérience de vie. Nous comprenons bien
10 que c'est une estimation - ce n'est pas une évaluation
11 scientifique -, mais c'est en tout cas une question qu'il est
12 permis de poser.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 L'objection est rejetée.

15 Témoin, veuillez répondre à la question posée.

16 M. ROCKOFF

17 R. La question était de savoir quel âge devait avoir ce Khmer
18 rouge. À mon avis, je dirais 16 ans, 17 ans.

19 M. LYSAK:

20 Q. Que porte à la taille ce soldat? Apparemment, c'est une sorte
21 de ceinture.

22 [10.13.32]

23 M. ROCKOFF :

24 R. Il porte deux baïonnettes, une grenade, et je suppose qu'il y
25 a aussi des munitions dans les pochettes. C'est le matériel qui

25

1 était aussi utilisé par le régime de Lon Nol - des baïonnettes et
2 grenades américaines et un M16. C'était utilisé par les deux
3 camps.

4 Q. J'allais vous demander si vous reconnaissiez l'arme portée par
5 le soldat dans sa main droite.

6 R. Oui. C'est un M16 de fabrication américaine.

7 Q. En plus de ce soldat, quel autre type d'arme avez-vous vu les
8 soldats khmers rouges porter, soldats qui sont entrés dans Phnom
9 Penh le 17 avril?

10 R. La plupart des Khmers rouges avaient des AK47, certains, des
11 M16, mais bien moins que des AK. Il y avait des B-40, qu'on
12 appelait aussi "RPG", essentiellement des armes légères - "RPG":
13 grenade à tube. Pour les blindés, les armes transportées étaient
14 celles recueillies le matin du 17 avril.

15 [10.15.30]

16 Q. J'aimerais vous montrer d'autres photos de Roland Neveu sur la
17 chute de Phnom Penh. Je vais vous montrer certaines de ses photos
18 à lui. Excusez-moi; j'ai cru comprendre que vos photos ont été
19 endommagées par de l'eau et que les négatifs sont aux États-Unis.
20 Il y a quelques photographies qui sont peut-être les vôtres, mais
21 je vais aussi vous montrer aujourd'hui des photos prises par M.
22 Neveu.

23 Vous comprenez bien pourquoi je procède ainsi? C'est parce que
24 nous n'avons pas nécessairement toutes vos photos actuellement.
25 Monsieur le Président, la photo que j'aimerais montrer au témoin

26

1 est tirée du document D313/1.2.11. C'est l'ouvrage de Roland
2 Neveu. Les deux photos que j'aimerais montrer sont aux pages
3 suivantes: 00432444; et, pour la suivante, 00432458. J'aimerais
4 faire remettre ces photos au témoin, et nous allons commencer par
5 la première photo qui est à l'écran.

6 [10.17.06]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Je vous en prie, allez-y.

9 M. LYSAK:

10 Q. Monsieur Rockoff, je vais commencer par la première photo. En
11 haut à gauche, on voit le chiffre 00432444. Voici ma question:
12 reconnaissez-vous l'arme que transportent les personnes que l'on
13 voit sur la photo?

14 M. ROCKOFF:

15 R. Oui. C'est une photo prise par Roland Neveu, au carrefour de
16 boulevard Sihanouk et de Monivong. Le Khmer rouge à l'avant plan
17 transporte un lance-roquettes. Le deuxième porte un
18 lance-grenades de fabrication américaine; c'est un M-79. Il y a
19 une grenade de 40 millimètres qui peut être projetée et il y a
20 aussi des grenades ordinaires que porte le soldat à la ceinture.
21 Il y avait beaucoup de grenades à tube que l'on pouvait voir ce
22 jour-là.

23 Q. Comment peut-on distinguer les soldats khmers rouges des
24 soldats de Lon Nol? Je pose la question du point de vue de nous
25 qui regardons ces photos. Comment peut-on distinguer les deux?

27

1 [10.19.30]

2 R. Ce n'est pas toujours facile de faire une distinction en
3 prenant le critère de l'uniforme. Il y avait parfois une certaine
4 confusion de ce point de vue-là, mais les Khmers rouges sont
5 entrés en ville après 8 heures du matin, le 17 avril, et les
6 soldats du gouvernement n'étaient pas là à ce moment-là. Ça,
7 c'est la différence essentielle.

8 Q. Y a-t-il des différences quant aux chaussures portées par les
9 soldats khmers rouges et celles des soldats de Lon Nol?

10 R. Beaucoup de Khmers rouges portaient des sandalettes, pas de
11 chaussure. Certains avaient des chaussures de la jungle,
12 fabriquées par les Américains. Parfois, ils les avaient obtenus
13 sur le champ de bataille. Je le sais parce que j'ai été blessé
14 une fois, et on m'a volé mes bottines.

15 Q. En ce qui concerne les soldats de Lon Nol, est-ce qu'il y en
16 avait qui portait des sandales ou qui marchaient pieds nus?

17 [10.21.00]

18 R. J'ai été sur le terrain avec des soldats du gouvernement. Même
19 s'ils étaient bien équipés, souvent, ils portaient des sandales,
20 des "thongs". Je n'ai pas vu ce qu'on appelle à tort les sandales
21 "Ho Chi Minh" faites de pneus. Sur le terrain, on voyait parfois
22 des corps, et les soldats khmers rouges avaient parfois des
23 sandales "Ho Chi Minh".

24 Pour les forces gouvernementales, les bonnes unités recevaient,
25 en plus de l'uniforme, des bottines.

28

1 Q. Le 17 avril, avez-vous vu des soldats khmers rouges
2 communiquer par radio?

3 R. Oui. Il y avait un bon réseau de communication radio. Certains
4 Khmers rouges avaient des radios militaires américaines, des
5 ERC25, comme on les appelait. Il y avait une radio chinoise qui
6 ressemblait à cela. À l'époque, il n'y avait bien sûr pas de
7 téléphones portables. Les radios étaient assez volumineuses. Je
8 n'ai pas vu beaucoup de radios. En général, les responsables
9 disposaient d'un opérateur radio.

10 Q. Sur le même thème, j'aimerais vous montrer une autre photo de
11 Roland Neveu, tirée de son ouvrage, même document, D313/1.2.11,
12 page 00432453. J'aimerais faire apparaître le document à l'écran
13 et en faire remettre un exemplaire au témoin.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Allez-y.

16 [10.23.36]

17 M. LYSAK:

18 Dans cette... sur cette photo, j'attire votre attention sur le
19 soldat que l'on voit au milieu. Reconnaissez-vous le matériel
20 utilisé par le soldat que l'on voit au milieu de la photo?
21 Apparemment, il porte un objet qu'il tient près de la tête.

22 M. ROCKOFF:

23 R. La photo n'est pas très claire, mais je pense que c'est le
24 combiné de l'appareil radio; mais je n'en suis pas certain.

25 Q. Reconnaissez-vous l'endroit où la photo a été prise? Est-ce

29

1 que ce sont là des forces khmères rouges... des soldats khmers

2 rouges que l'on voit?

3 R. Celui qui est au centre et qui, apparemment, tient un écouteur

4 et l'approche de son oreille, je ne peux rien dire à son sujet.

5 Ceux qui sont à droite sur la photo, eux, ils ont vraiment l'air

6 de Khmers rouges. L'homme à l'appareil radio, je n'en sais rien.

7 Il porte une arme, et donc je dois supposer que c'est un Khmer

8 rouge.

9 [10.25.18]

10 Q. En décrivant vos déplacements dans la ville ce jour-là, vous

11 avez parlé de troupes qui venaient du sud de la ville. Pendant

12 vos déplacements dans la ville cette matinée-là, avez-vous pu

13 voir des troupes khmères rouges venant du secteur de la ville et

14 occupant ce secteur, le secteur sud de la ville?

15 R. J'ai vu pas mal de Khmers rouges qui avançaient vers le Nord,

16 en direction du monument de l'Indépendance. Ils étaient très

17 sales, ils étaient fatigués, ils étaient de mauvaise humeur et,

18 visiblement, ils venaient de la ville et ils venaient d'un

19 endroit où il y avait eu des combats, de l'autre côté du pont

20 Monivong. J'ai décidé de ne pas continuer vers le sud; je suis

21 retourné vers le nord à partir du monument de l'Indépendance.

22 Ensuite, j'ai repris le Monivong pour arriver au carrefour de

23 Sihanouk et de Monivong, où je suis resté durant environ une

24 heure.

25 [10.26.47]

30

1 Il y avait une toute petite pile d'armes au milieu du carrefour,
2 puis elles se sont accumulées pour atteindre plusieurs centaines
3 de pièces. Il y avait des Khmers rouges qui trainaient là,
4 autour. Ils ne faisaient rien; ils passaient. Il y avait des
5 camions desquels étaient distribués du Pepsi et de la glace.
6 L'atmosphère était normale; il n'y avait pas de tension. Les
7 civils regardaient. Ils étaient maintenus à l'écart, sur le
8 trottoir.

9 Dans ma photo, on voit un soldat khmer rouge à l'avant-plan, avec
10 un M16, et, à l'arrière-plan, il y a un bâtiment; c'était un
11 cinéma. Aujourd'hui, c'est une station-service. Mais ce carrefour
12 est devenu le point où on a rassemblé des cargaisons d'armes. Il
13 y avait des étudiants. Des gens qui étaient trop jeunes pour être
14 des élèves étaient chargés de décharger les armes des camions.

15 M. LYSAK :

16 J'aimerais montrer au témoin deux autres photos tirées du même
17 ouvrage: 00432481 et 00432482. J'aimerais faire apparaître ces
18 photos à l'écran et en faire remettre un exemplaire au témoin.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Je vous en prie, allez-y.

21 [10.27.46]

22 M. LYSAK:

23 Q. Veuillez examiner ces deux photos. Est-ce que vous
24 reconnaissez les sujets de la photo?

25 M. ROCKOFF:

31

1 R. Apparemment, c'est un point où l'on rassemblait les armes qui
2 avaient été confisquées auprès des forces de Lon Nol. À la page
3 92 et 91 du livre de Neveu, je pense que ces photos ont été
4 prises au carrefour de Monivong et de Sihanouk.

5 Q. Quand vous avez vu les soldats venant du sud et s'orientant
6 vers le nord, vers le monument de l'Indépendance, avez-vous vu
7 des gens que les Khmers rouges faisaient sortir de la ville?

8 R. Non, je n'ai vu personne se faire emmener à l'extérieur de la
9 ville par les Khmers rouges. Il n'y a pas eu de mouvement massif
10 qui... de gens quittant la ville au cours des premières heures... au
11 cours des trois premières heures.

12 [10.30.33]

13 Q. J'aimerais vous lire un extrait du livre de Jon Swain dans
14 lequel il fait référence à une chose que vous lui avez dite. Vous
15 avez déjà parlé de Jon Swain ce matin. Qui était Jon Swain?

16 R. Il s'agissait d'un journaliste britannique. Il était écrivain
17 aussi.

18 Q. Vous est-il arrivé d'être avec lui le 17 avril et dans les
19 jours qui ont suivi?

20 R. En effet, pendant l'après-midi du 17 avril et les trois
21 semaines qui ont suivi.

22 Q. À l'époque, avez-vous remarqué si Jon Swain prenait des notes
23 dans un journal intime ou un carnet?

24 R. En effet.

25 Q. Monsieur le Président, j'aimerais à présent citer un extrait

32

1 de l'ouvrage de Jon Swain, "La chute de Phnom Penh", au témoin.

2 La cote du document est la suivante: D313/1.2.6. Je regrette, le
3 titre de l'ouvrage est "River of Time", et le titre du chapitre
4 est "La chute de Phnom Penh". Donc, D313/1.2.6. La page en khmer
5 est 00738393 à 94; en anglais, 00431267 à 68; et, en français,
6 00763811.

7 [10.33.09]

8 J'aimerais citer la page:

9 "Rockoff, le photographe, est rentré du sud, où il a dit que les
10 Khmers rouges avaient l'air sinistre et étaient des soldats
11 aguerris. Leurs pieds et leurs uniformes boueux a montraient
12 qu'ils ne tergiversaient pas. Ils désarmaient les soldats du
13 gouvernement, empilant toutes les armes dans un grand tas, jetant
14 les bottes et marchant les hommes hors de la ville, vers des
15 destinations inconnues." Fin de citation.

16 Vous souvenez-vous d'avoir dit cela à M. Swain, que vous aviez
17 remarqué que les soldats khmers rouges marchaient les hommes hors
18 de la ville, vers des destinations inconnues? Et pouvez-vous nous
19 dire où vous avez observé cet évènement?

20 [10.34.12]

21 R. Je n'ai pas dit à Jon Swain que j'avais remarqué que des
22 soldats étaient emmenés hors de la ville. Il est possible qu'il
23 fasse ici référence à ce que j'ai... j'ai dit que des soldats, des
24 centaines de soldats avaient été désarmés et avaient été emmenés
25 vers l'ouest, au-delà du carrefour où j'étais, à Monivong et

33

1 Sihanouk. Je présume qu'ils étaient emmenés au stade olympique.
2 C'est un Cambodgien qui l'a dit plus tard. Ce n'est pas la même
3 chose que de les emmener hors de la ville.

4 Q. Vous, ce que vous décrivez, c'est ce que vous avez dit tout à
5 l'heure, donc? Vous avez remarqué que des soldats de Lon Nol
6 étaient emmenés vers l'ouest, à partir de l'intersection de
7 Monivong et Sihanouk, n'est-ce pas?

8 R. Effectivement, et le tiers d'entre eux avaient les mains dans
9 les airs. Il n'y avait... pas beaucoup de Khmers rouges étaient
10 avec eux car la plupart des Khmers rouges qui étaient postés à
11 cette... à ce carrefour y sont restés.

12 [10.35.35]

13 Q. Vous souvenez-vous d'un nombre approximatif de soldats du
14 gouvernement de Lon Nol qui ont été emmenés vers l'ouest, que
15 vous avez remarqués?

16 R. Ce n'est pas facile de donner un chiffre, même approximatif.
17 Alors que je traversais leur groupe pour aller à un ou deux pâtés
18 de maisons du carrefour... Et, comme je l'ai dit plus tôt, j'ai
19 tourné à droite et je me suis caché derrière un camion pendant
20 quelques minutes. À partir de ce moment-là, je me... j'ai gardé
21 mes distances de ce groupe. Je ne voulais pas les rejoindre de
22 façon permanente.

23 M. LYSAK:

24 Monsieur le Président, j'aimerais montrer deux autres
25 photographies au témoin, du livre de Roland Neveu. Toujours, il

34

1 s'agit du document D313/1.2.11. On retrouve les photos en
2 question à L'ERN en... 00433469 (sic) et 00432470. S'il était
3 possible de les afficher à l'écran?

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Je vous en prie.

6 [10.37.17]

7 M. LYSAK:

8 Q. Veuillez, Monsieur Rockoff, jeter un coup d'œil à ces deux
9 photos.

10 Et, bon, j'aimerais d'abord savoir si vous reconnaissez
11 l'évènement ou l'endroit que l'on voit dans ces photos.

12 M. ROCKOFF:

13 R. Oui, je suis assez certain qu'il s'agit du même groupe de
14 soldats auquel j'ai fait référence tout à l'heure. Enfin, ils...
15 bon, ils ne souriaient pas quand je les ai vus et quand j'ai
16 marché avec eux, mais je suis certain qu'il s'agit du même
17 carrefour.

18 Q. Et vous avez dit qu'à un moment donné, dans cette journée-là,
19 vous étiez au même endroit que Roland Neveu. Pouvez-vous nous
20 préciser quand vous étiez au même endroit?

21 R. Je n'avais pas ma montre, donc je vous donne des estimations.
22 C'était à la fin de la matinée du 17 avril, et nous étions au
23 carrefour Monivong-Sihanouk. Moi, j'y suis resté au moins une
24 heure. Je ne sais pas où Roland est allé par la suite, mais nous
25 nous sommes tous retrouvés le soir même à l'ambassade de France.

35

1 [10.39.00]

2 Q. Pouvez-vous jeter un coup d'œil à la deuxième photo, celle qui
3 figure à la page 80 de l'ouvrage, ERN 00432470?

4 Et s'il était possible de l'afficher à l'écran?

5 Reconnaissez-vous l'endroit où cette photo a été prise?

6 R. Je suis assez certain qu'il s'agit toujours du carrefour des
7 boulevards Sihanouk et Monivong.

8 Q. Et, d'après vos souvenirs, est-ce que cela représente ce que
9 vous avez observé à cet endroit, à savoir que des soldats du
10 gouvernement de Lon Nol étaient emmenés par des soldats khmers
11 rouges?

12 R. Oui, cela correspond à ce que j'ai vu, et on le retrouve aussi
13 dans des photographies que j'ai prises. Roland a en effet croqué,
14 avec sa caméra, des mouvements de prisonniers.

15 M. LYSAK:

16 Merci, Monsieur le témoin.

17 Monsieur le Président, je vais maintenant passer à un autre
18 sujet. Sans doute le moment est-il opportun pour prendre la pause
19 du matin.

20 [10.40.22]

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Merci beaucoup.

23 En effet, nous allons marquer une pause de 20 minutes, et les
24 débats reprendront à 11 heures.

25 Huissier d'audience, veuillez fournir l'assistance nécessaire à

36

1 M. Rockoff pendant la pause et vous assurer qu'il soit de retour
2 au prétoire avant la reprise des débats.
3 Interruption de l'audience.
4 (Suspension de l'audience: 10h40)
5 (Reprise de l'audience: 11h03)
6 M. LE PRÉSIDENT:
7 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.
8 La parole est rendue à l'Accusation, qui pourra poursuivre
9 l'interrogatoire du témoin.
10 [11.03.58]
11 M. LYSAK:
12 Merci, Monsieur le Président.
13 Avant de reprendre l'interrogatoire... Avant le début de
14 l'audience, un greffier de la Chambre m'a dit que les photos de
15 M. Rockoff, ici, en ville, ont été endommagées. Il est question
16 de contacter le DC-Cam pour voir s'il a des exemplaires de ces
17 photos. Nous l'avons fait. Un fichier électronique nous a été
18 envoyé. Je ne l'ai pas consulté; je ne sais pas si ce sont
19 effectivement d'autres photos que celles qui sont au dossier.
20 Nous avons été invités à le faire et nous allons envoyer aux
21 parties et à la Chambre... Le cas échéant, nous allons indiquer s'il
22 y a de nouvelles photos de M. Al Rockoff, au plus tard pour la
23 pause-déjeuner.
24 Q. Monsieur Rockoff, reprenons. Vous avez dit qu'au départ
25 l'atmosphère dans la ville était positive, mais qu'à un moment

37

1 cela a changé. À quel moment l'atmosphère a-t-elle changé? Et que
2 vouliez-vous dire? De quelle façon est-ce que l'atmosphère a
3 changé?

4 [11.05.43]

5 M. ROCKOFF:

6 R. Vers midi, les gens ont commencé à quitter la ville en se
7 dirigeant vers la périphérie. Le bruit qui circulait - et cela
8 était aussi annoncé par les cadres par haut-parleur -, c'était
9 qu'il fallait quitter la ville parce que les Américains allaient
10 bombarder.

11 L'état d'esprit a aussi pas mal changé pour moi. Après l'incident
12 de l'hôpital Preah Ket Mealea, Jon Swain, Dith Pran, et Sydney
13 Schanberg, et moi-même avons été emmenés par les Khmers rouges.

14 Q. Je vais y revenir.

15 Durant la journée, y a-t-il eu un moment où vous avez assisté à
16 des pillages perpétrés par les forces khmères rouges?

17 R. S'il y en a eu, je ne l'ai pas vu personnellement.

18 Q. Compte tenu de vos observations, avez-vous vu si les forces
19 khmères rouges ont essayé de protéger les maisons, les commerces
20 et les biens personnels des résidents de Phnom Penh?

21 [11.07.16]

22 R. Je ne peux pas dire que je l'ai vu moi-même. Il y a eu un
23 incident qui m'a été rapporté alors que j'étais à l'ambassade de
24 France. Ça m'a été rapporté par un cinéaste Autrichien, Christoph
25 Maria Fröhder. Lui a fait un film en 16 millimètres, et, dans ce

38

1 film, des images ont été achetées par "Associated Press", et il y
2 a une photo où l'on voit un cadre khmer rouge portant en main un
3 pistolet de calibre .45 qu'il vient d'utiliser. Et, d'après
4 Christoph, il a... il essayait de faire en sorte les gens avancent.
5 Il a dit aux gens de ne pas entrer dans un magasin. Je ne sais
6 pas si c'était du pillage ou non, mais il n'a pas tiré. Et cette
7 photo de Christoph a été celle qui a été le plus largement
8 diffusée, concernant la chute de Phnom Penh. Mais, moi-même, je
9 n'ai pas assisté à des pillages.

10 Q. Passons à votre trajet vers l'hôpital Preah Ket Mealea, dont
11 vous avez parlé.

12 Vers quel moment y êtes-vous allé? Et pourquoi avez-vous décidé
13 d'aller à cet hôpital?

14 [11.08.48]

15 R. Je ne sais pas quelle heure il était; je n'avais pas de montre
16 et j'ai du mal à garder des notes ou des commentaires de photos.
17 Comme je l'ai dit, si j'y suis allé, c'est parce que j'avais
18 quitté le carrefour de Monivong et de Sihanouk.

19 Une Peugeot blanche s'est arrêtée. J'ai pu monter à bord. La
20 voiture était conduite par quelqu'un qui portait un uniforme de
21 l'hôpital alors qu'il travaillait à l'hôpital Preah Ket Mealea.
22 Il avait l'air très nerveux, surtout quand il a compris que
23 j'étais Américain. Il m'a dit que les Khmers rouges vidaient
24 l'hôpital, que tout le monde devait quitter le travail. Je suis
25 descendu près du Royal. Dith Pran, Sydney et Jon Swain, nous

39

1 sommes allés à l'hôpital. Nous sommes entrés dans un des deux
2 bâtiments. Il y avait du sang partout, des cadavres qui gisaient
3 par terre. C'était glissant à cause du sang. Il y avait beaucoup
4 de blessés. Il y avait un cadre khmer rouge, dans un camion à
5 l'extérieur, qui avait perdu un œil à cause d'éclats d'obus. J'ai
6 pris une photo de lui à l'extérieur. À l'Intérieur, un des
7 médecins français s'occupait de ce patient.

8 [11.10.11]

9 Les Khmers rouges sont arrivés en face de l'hôpital. Les cinq
10 minutes suivantes ont été très chargées de tension. Ils ont
11 demandé à Dith Pran plusieurs choses. Ils ont posé des questions.
12 Je ne parle pas khmer; je ne sais pas ce qui se passait. Ils
13 essayaient de faire en sorte qu'il s'en aille. Il a refusé. Il
14 est resté avec nous. Un Khmer rouge m'a pointé un pistolet sur la
15 tête. Les deux derrière moi se sont écartés pour ne pas être
16 éclaboussés.

17 Ensuite, on nous a dit d'entrer dans un véhicule blindé qui avait
18 appartenu auparavant aux forces de Lon Nol. Un chauffeur
19 gouvernemental était à bord. Ils nous ont fait entrer dans le
20 blindé. Nous avons roulé, je ne sais pas combien de temps
21 exactement. Les volets étaient tirés. Il faisait noir. Peut-être
22 que nous avons franchi un kilomètre. On s'est arrêtés. Quelqu'un
23 a jeté son portefeuille derrière, sous la banquette. Il était
24 très nerveux. Nous avons circulé pendant quelques minutes.

25 [11.11.33]

40

1 Finalement, le blindé s'est arrêté. Il a fait un tournant,
2 apparemment, à 90 degrés. La porte s'est ouverte, la lumière du
3 jour est entrée. Nous avons vu la rivière. On nous a dit de
4 prendre place sous ce qu'il restait du pont japonais. Un officier
5 de la marine cambodgienne a été emmené, mais ce qui lui est
6 arrivé, je n'y ai pas assisté. Nous y sommes restés environ une
7 heure. Désolé de ne pas vous donner d'indications précises. C'est
8 difficile de savoir combien de temps les évènements durent dans
9 ce genre de situation.

10 Nous avons été maintenus en détention. Il y avait beaucoup de
11 gens qui passaient; ils parlaient. Une heure plus tard, on nous a
12 dit d'aller au Ministère de l'information. Nous avons été emmenés
13 en camion.

14 Q. Permettez-moi de vous interrompre. Nous reviendrons au
15 Ministère de l'information, mais pour l'instant je vais vous
16 poser des questions sur cet incident au cours duquel vous avez
17 été emmené de l'hôpital.

18 Premièrement, pouvez-vous décrire les gens qui vous ont placé en
19 détention et qui vous ont fait entrer dans le véhicule blindé?

20 Qui était ces gens?

21 [11.13.21]

22 R. Des Khmers rouges.

23 Q. Combien de Khmers rouges y avait-il?

24 R. Autour des journalistes, un peu plus de six. Nous avons été
25 emmenés vers le blindé, et là, dans la rue, il y avait plusieurs

41

1 Khmers rouges. Je ne peux pas vous donner de chiffre
2 approximatif, mais le groupe de ceux qui nous ont conduits dans
3 le blindé était composé d'environ six personnes.

4 Q. À l'hôpital, quels membres de votre groupe ont été emmenés par
5 les Khmers rouges à vos côtés?

6 R. Il y avait moi, Sydney Schanberg, Dith Pran, qui travaillait
7 pour Sydney Schanberg, et Jon Swain, et aussi le chauffeur, le
8 chauffeur de Sydney. Je pense qu'il s'appelait Sarun.

9 Q. Quand vous avez été détenus, est-ce que les Khmers rouges
10 voulaient vous arrêter tous les quatre ou bien étaient-ils plus
11 particulièrement intéressés par certains membres de votre groupe?

12 [11.15.13]

13 R. Dith Pran leur a répété que nous étions des journalistes
14 français qui couvrions la victoire. Peut-être que ça a contribué
15 à ce que nous ne soyons pas séparés. Une semaine plus tard, les
16 Khmers rouges ont voulu que les Américains soient séparés des
17 autres à l'ambassade de France, mais ce jour-là, à l'hôpital et
18 sous le pont japonais, on n'a pas été séparés. Ils ont essayé que
19 Dith Pran s'en aille, mais lui n'a pas voulu.

20 Q. Je voudrais vous citer un extrait du carnet de Jon Swain, qui
21 relate cet évènement: E3/51. Je donne les ERN: en anglais,
22 S00003278; en khmer, S00644706 jusqu'à 07; et, en français,
23 00597834. Dans son journal décrivant cet évènement, voici ce
24 qu'il écrit - je cite: "M. Pran a expliqué que les Khmers rouges
25 lui avaient dit qu'il était libre de s'en aller, qu'ils n'étaient

1 intéressés que par les riches et par la bourgeoisie." Fin de
2 citation.

3 Est-ce que cela vous rafraîchit la mémoire? Vous souvenez-vous
4 que Dith Pran a expliqué pourquoi les Khmers rouges vous
5 plaçaient en détention?

6 R. Cela ne m'a jamais été expliqué. On ne m'a pas expliqué
7 pourquoi nous étions arrêtés. Je pensais que c'était tout à fait
8 évident.

9 [11.17.26]

10 Q. Vous avez dit que l'un des soldats khmers rouges a pointé une
11 arme vers vous. De quelle arme s'agissait-il?

12 R. C'était une arme de très petit calibre. Je voyais même le
13 barillet. C'était un revolver. Je ne connais pas le modèle. Ce
14 n'était pas une arme militaire que j'aurais pu reconnaître.
15 C'était un revolver de petit calibre.

16 Q. À quelle distance était-il de vous lorsqu'il a pointé son arme
17 dans votre direction?

18 R. À environ trois pieds. Et, quand il a tendu le bras, l'arme
19 était très près de moi.

20 Q. Est-ce que les soldats khmers rouges qui vous ont mis en
21 détention avaient un commandant?

22 R. Je ne pouvais pas savoir qui était le chef, mais quelqu'un a
23 décidé de nous faire monter dans le véhicule. Plus tard, au pont,
24 lorsqu'on a été relâchés, on nous a dit d'aller au Ministère de
25 l'information. Donc, je suppose que quelqu'un avait été en

1 contact avec des supérieurs.

2 [11.19.03]

3 Q. Alors que vous étiez en détention, est-ce qu'on vous a posé
4 des questions? Est-ce qu'on a posé des questions à M. Swain ou
5 Schanberg? Est-ce que les soldats khmers rouges ont posé des
6 questions?

7 R. Il n'y a pas eu d'interrogatoire soutenu. Il y a une
8 conversation entre Dith Pran et les Khmers rouges; je ne
9 comprenais pas de quoi ils parlaient. Sydney a dit que Dith Pran
10 avait dit que nous étions des journalistes français couvrant la
11 victoire. Sydney est devenu très nerveux lorsque j'ai commencé à
12 parler anglais dans le blindé. Il m'a dit: "Ne parle pas anglais;
13 nous sommes français."

14 Sous le pont, il n'y a pas eu d'interrogatoire. Ils étaient
15 convaincus que nous étions des journalistes et ils attendaient de
16 savoir quoi faire de nous. Dans l'intervalle, ils se sont
17 intéressé au contenu de nos sacs, le sac de Sydney. Ils ont
18 fouillé son sac. Un Khmer rouge a brandi une liasse de billets de
19 100 dollars. Dans l'autre sac, il y avait les sous-vêtements de
20 Sydney. Il a remis l'argent dans le sac bleu; il a gardé les
21 sous-vêtements parce que, pour lui, l'argent n'avait aucune
22 valeur à ce moment-là. Je craignais qu'il ne fouille mon sac à
23 appareil-photo, mais on nous a ensuite dit de monter dans le
24 camion. J'avais mon matériel de caméra, j'avais mes pellicules,
25 avec les images que j'avais prises. J'ai eu beaucoup de chance

1 car, si on ne me les avait pas rendues, tout aurait été fait en
2 vain.

3 [11.21.10]

4 Q. Les Khmers rouges vous ont placé en détention. Ont-ils essayé
5 de savoir s'il y avait parmi vous des Américains?

6 R. S'ils ont posé la question à Dith Pran, je n'en sais rien. Je
7 n'ai pas parlé en anglais devant eux. C'est aussi simple que
8 cela.

9 Q. Après qu'on vous a fait monter dans le blindé, vous avez dit
10 qu'il y avait un autre prisonnier, quelqu'un qui était de la
11 marine, avez-vous dit. À quel moment a-t-il été placé en
12 détention avec vous?

13 R. En quittant l'hôpital Preah Ket Mealea dans le blindé, nous
14 avons avancé, je ne sais pas dans quelle direction parce que les
15 volets étaient tirés. Environ cinq minutes après avoir quitté
16 l'hôpital, cet officier de la marine a été jeté à l'intérieur; on
17 l'a poussé à l'intérieur du blindé. Comme je l'ai dit, tout de
18 suite, il a sorti son portefeuille - peut-être qu'il y avait là
19 sa carte d'identité - et il a jeté ça sous la banquette; il s'en
20 est débarrassé.

21 Q. Comment saviez-vous que c'était un officier de la marine?

22 R. Parce qu'il n'avait pas enlevé son uniforme ce matin-là.

23 [11.23.16]

24 Q. Vous avez dit qu'on vous avait emmenés vers la rivière. Y
25 avait-il d'autres Khmers rouges qui vous ont rencontrés quand

45

1 vous êtes arrivés près du pont japonais, au bord de la rivière?

2 R. Oui. Je ne peux pas vous donner de chiffre approximatif, mais
3 il y avait plusieurs Khmers rouges. Tout le long de la rivière, à
4 intervalles réguliers, il y avait des Khmers rouges. Je dirais
5 environ 25 Khmers rouges juste à côté de l'endroit où nous
6 étions.

7 Q. Monsieur Rockoff, ces événements se sont déroulés il y a
8 longtemps. J'aimerais vous donner lecture d'un extrait du livre
9 de Jon Swain. J'aimerais que vous puissiez y réagir.

10 Monsieur le Président, document E3/51. Je donne les pages: en
11 anglais, S00003278; en khmer, S00644707; et, en français,
12 00597834. Cela concerne le moment où le prisonnier de la marine a
13 rejoint votre groupe dans le blindé - je cite:

14 "Nous avons parcouru les rues, puis nous nous sommes arrêtés pour
15 embarquer deux autres prisonniers. C'étaient des Cambodgiens
16 portant des vêtements civils. Le grand moustachu aux cheveux en
17 brosse portait un t-shirt blanc et des jeans. L'homme qui était
18 plus petit était vêtu d'une chemise de sport et d'un pantalon.
19 Tous deux étaient des officiers et ils étaient aussi effrayés que
20 nous-mêmes. Nous avons compris que le grand était le commandant
21 adjoint de la marine." Fin de citation.

22 [11.25.44]

23 Si j'ai lu cet extrait, c'est pour vous rafraîchir la mémoire.
24 Nous voulons, en effet, que vous nous fassiez part de vos
25 souvenirs, dans toute la mesure du possible. Est-ce que ce

46

1 passage vous aide à vous souvenir du nombre d'officiers de Lon
2 Nol qui ont été embarqués et quant à l'apparence qui était la
3 leur quand ils sont entrés dans le blindé?

4 R. D'après ce que je me souviens, il y avait l'officier qui a mis
5 son portefeuille sous la banquette. Pour le deuxième, je ne sais
6 pas bien. Mon attention a été attirée par celui qui était juste
7 en face de moi. J'ai regardé ce qu'il faisait. Je suis sûr que
8 c'était un militaire, mais il n'avait que le pantalon militaire.
9 Il avait un t-shirt. Je ne sais pas quel était son rang. Je ne
10 sais pas si Dith Pran a pu l'identifier. Il a dit qu'il était de
11 troisième ou quatrième rang, mais je ne connais pas bien les
12 grades.

13 Q. Merci. Au moment où vous étiez placés en détention près du
14 pont japonais, vous avez vu d'autres gens qui quittaient la
15 ville. Durant la journée, avez-vous vu si les Khmers rouges
16 recouraient à la force ou à des menaces pour contraindre les gens
17 à quitter la ville?

18 R. Je n'ai pas vu de force utilisée contre ces gens qui
19 quittaient la ville.

20 [11.28.04]

21 Q. Est-ce que des gens vous ont dit si les Khmers rouges
22 recouraient à la force pour évacuer la ville?

23 R. J'ai entendu plusieurs récits dans ce sens, deux choses qui se
24 seraient produites ce soir-là. Nous avons établi un contact avec
25 d'autres étrangers qui s'étaient réfugiés à l'ambassade le 17. Il

47

1 y avait des gens qui sont arrivés. Il y avait des Pakistanais qui
2 habitaient ici. Ils sont partis par le nord, sur la route 5.
3 Deux, trois jours plus tard, ils ont été renvoyés à Phnom Penh
4 pour aller à l'ambassade de France. Ils ont fait les premiers
5 récits faisant état d'exécutions le long de la route, de gens
6 forcés à partir, séparation des familles, séparations des hommes
7 et des femmes. Ça a été les premiers récits de témoins oculaires
8 que les journalistes ont pu entendre. Mais le jour du 17, à Phnom
9 Penh, je n'ai assisté à rien de tel.

10 [11.29.30]

11 Q. Vous avez dit qu'à un moment les Khmers rouges vous ont
12 relâchés près de la rivière. Vous avez dit qu'ensuite vous êtes
13 allés au Ministère de l'information. Parlons donc des événements
14 auxquels vous avez assisté au ministère.

15 Ce jour-là, des émissions ont-elles été diffusées à la radio,
16 demandant aux fonctionnaires de Lon Nol de se rassembler au
17 Ministère de l'information?

18 R. On m'a parlé de cette annonce plus tard en journée. Après le
19 pont japonais, on nous avait dit qu'il fallait aller au
20 ministère, mais, lorsque nous sommes descendus du camion qui nous
21 emmenait au ministère, j'ai pu voir qu'à droite du bâtiment il y
22 avait à peu près deux douzaines d'anciens fonctionnaires... à
23 gauche; et à droite, il y avait des Khmers rouges. Un des
24 officiers du gouvernement de Lon Nol discutait et essayait de
25 présenter des arguments aux Khmers rouges, et des Khmers rouges

48

1 regardaient. Il y avait un Khmer rouge qui prenait des photos des
2 journalistes qui descendaient du camion. Moi, j'avais un
3 appareil-photo autour du cou. Je ne l'ai pas regardé dans
4 l'objectif. J'avais un grand angulaire, et donc j'ai pris une
5 photo sans regarder par l'objectif. Au moment où quelqu'un est
6 venu chercher mon appareil photo, il a pris les deux caméras et
7 mon sac. J'ai pris une photo qui montrait le bâtiment et les
8 fonctionnaires du régime de Lon Nol et ce qu'il restait des
9 Khmers rouges. Ils ont confisqué mon matériel photographique.
10 [11.31.40]
11 Après, on nous a dit d'aller à l'ambassade et on m'a rendu mon
12 sac avec mes pellicules, mes deux appareils-photos. Je pense que,
13 s'ils m'avaient vu prendre la photo, j'aurais sans doute perdu la
14 pellicule. Nous y sommes restés cinq à 10 minutes, max. Sydney
15 Schanberg a emmené Dith Pran à parler avec certaines personnes;
16 je ne sais pas exactement qui ils étaient.
17 Puis une voiture est venue et est descendu de cette voiture le
18 dernier premier ministre, Long Boret, et son épouse. Ils sont
19 venus. Il y avait des Khmers rouges qui les accompagnaient. On a...
20 on ne les a pas menacés par les armes, mais il était évident
21 qu'ils étaient prisonniers. Sydney Schanberg a pu leur parler
22 pendant un moment. J'ai voulu prendre une photo mais ne voulais
23 pas perdre ma caméra. Ils se sont retournés, et donc la seule
24 photo que j'ai pu prendre, c'était eux qui marchaient vers la
25 voiture. Quelques minutes plus tard, Long Boret et son épouse ont

49

1 été emmenés en voiture.

2 On nous a dit de nous rendre à l'ambassade de France. Nous avons
3 dû, donc, nous présenter à l'ambassade de France.

4 Et, sur le chemin, il y avait l'hôtel Royal. Je suis passé par
5 l'hôtel pour récupérer quelque chose; j'avais un kit d'urgence,
6 de survie, si je puis utiliser ces mots, et que j'ai récupéré à
7 l'hôtel.

8 [11.33.18]

9 Q. Si je pouvais vous interrompre et vous poser quelques
10 questions sur le Ministère de l'information et l'évènement que
11 vous venez de décrire. Par la suite, nous discuterons de ce qui
12 s'est passé au Phnom.

13 Monsieur le Président, j'aimerais en fait maintenant faire jouer
14 un extrait vidéo que nous avons remis à la régie. Il s'agit d'un
15 court extrait vidéo provenant du film "Pol Pot: The Killing
16 Embrace", portant la cote D108/32.2R. Il s'agit du point 988 de
17 l'indice que vous retrouverez sur le système ZyLab. C'est ... il a
18 reçu une cote E3 par la Chambre, E3/2355R, et il y a aussi une
19 cote ERN, V00172454. L'extrait vidéo va de la minute 25, 22
20 secondes à 20 minutes... 26 et 5 secondes du documentaire
21 d'origine.

22 [11.34.47]

23 S'il était possible de demander à la régie de passer le premier
24 extrait sans le son, et ensuite je leur demanderai de le projeter
25 une fois de plus et de faire une pause. Donc, s'il était possible

50

1 d'afficher l'extrait vidéo en question, pour le témoin?

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Oui, la Chambre l'autorise et demande à présent à la régie de
4 projeter l'extrait vidéo.

5 (Présentation d'un document vidéo)

6 [11.36.27]

7 M. LYSAK:

8 Q. Je vais demander à la régie, dans un instant, qu'elle projette
9 ce vidéo une fois de plus et marque une pause. Mais une des
10 photos que l'on voit dans cet extrait, vous l'avez déjà dit ce
11 matin, était l'une des vôtres. Avez-vous reconnu d'autres photos
12 dans cet extrait vidéo?

13 M. ROCKOFF:

14 R. Oui. La... une bonne partie de ces photos sont les miennes.

15 Q. Avez-vous remarqué la dernière photo qui... sur laquelle la
16 vidéo s'attarde? Il y avait un certain nombre de gens à droite du
17 cadre. Avez-vous reconnu?

18 R. Oui, et c'est une photo prise au Ministère de l'information.

19 La... on voit la caméra qui commence à droite de ma photo. On voit
20 les Khmers rouges qui prennent des photos, puis, plus vers la
21 gauche, donc, on peut apercevoir des responsables du régime de
22 Lon Nol, et vous voyez une personne qui essaie de dire quelque
23 chose. Et ça, en fait, c'est une partie de la photo, mais la
24 photo d'origine montre plus, et c'est en effet la photo que j'ai
25 prise. Je considère que c'est une photo importante pour

1 l'histoire, illustrant une transition et un retour en arrière
2 dans le calendrier.

3 [11.38.15]

4 Q. Est-ce la photo que vous venez de décrire, celle que vous avez
5 prise au Ministère de l'information, celle que vous avez prise
6 sans apporter l'appareil-photo à votre œil pour ne pas... pour
7 éviter que l'on se rende compte que vous preniez une photo?

8 R. C'est exact.

9 Q. Vous nous avez parlé de l'arrivée de Long Boret au ministère.
10 Avez-vous reconnu d'autres responsables du régime de Lon Nol qui
11 avaient été rassemblés au Ministère de l'information?

12 R. Non. Certains visages m'étaient familiers, mais je... comme je
13 suis photographe, que je ne mène pas d'interview et que je ne
14 prends pas des notes, je n'ai jamais eu de contact direct avec
15 ces personnes, et ceux avec qui j'entrais en contact avaient déjà
16 pris la fuite.

17 Q. Pour vous rafraîchir la mémoire, j'aimerais lire quelques
18 extraits de certains documents.

19 Mais, avant de le faire, j'aimerais savoir... Vous avez déjà dit
20 que Sydney Schanberg était présent lors de ces évènements. M.
21 Swain l'était-il, lui aussi?

22 [11.39.57]

23 R. Oui. Lorsque nous sommes allés au Ministère de l'information,
24 il y avait le groupe d'entre nous qui avait été pris à l'aéroport
25 (sic) Preah Ket Mealea, qui avait été emmené au pont japonais et

1 qui, ensuite, avaient été envoyé au Ministère de l'information.

2 Q. Laissez-moi lire deux extraits: d'abord, des notes de Jon

3 Swain, des notes qu'il a prise sur le 17 avril. E3/... donc,

4 document portant la cote E3/51, à la page: en anglais, S00003278;

5 en khmer, S00644709; et, en français, 00597835. Et donc, dans ces

6 notes, on voit que Jon Swain écrit la chose suivante, à 16 heures

7 - je cite:

8 "Il y avait... 50 prisonniers sont alignés devant le bâtiment.

9 Parmi eux, il y a Lon Non, le frère cadet du maréchal Lon Nol et

10 l'un des membres les plus corrompu et les plus haïs de l'ancien

11 régime. Il y avait plusieurs généraux, de même que Hou Hang Sin,

12 le directeur de cabinet de Long Boret." Fin de citation.

13 [11.41.30]

14 J'aimerais lire un autre extrait d'un article rédigé en mai 1975

15 par Sydney Schanberg, dont le titre est "The City Is Falling". Il

16 s'agit du document D365/1.1.22 - D365/1.1.22 - à l'ERN: en

17 anglais, 00444900; en khmer, 00656314; en français, 00664021. Je

18 cite donc l'article de Sydney Schanberg:

19 "Lorsque nous sommes arrivés, environ 50 prisonniers se tenaient

20 à l'extérieur du bâtiment, parmi lesquels Lon Non, le frère cadet

21 du président Lon Nol, qui était parti en exil, et le brigadier

22 général Chhim Chuon, un proche de l'ancien président. D'autres

23 généraux et ministres étaient également présents. Ils étaient

24 visiblement très nerveux mais essayaient de paraître impassible."

25 Fin de citation.

53

1 Monsieur Rockoff, après vous avoir lu ces deux extraits, est-ce
2 que cela vous rafraîchit la mémoire quant à l'identité de
3 responsables du gouvernement de Lon Nol qui étaient au Ministère
4 de l'information alors que vous y étiez aussi?

5 R. Oui, cela me rafraîchit la mémoire. Quant à Lon Non, le frère
6 de Lon Nol, on m'a dit qu'il était là, mais plus tard, beaucoup
7 plus tard. À ce moment-là, je ne m'étais pas rendu compte de
8 l'importance du fait que j'étais présent à cet endroit.

9 [11.43.35]

10 Q. J'aimerais vous poser quelques questions à propos des soldats
11 khmers rouges qui étaient là aussi, au Ministère de
12 l'information.

13 Vous souvenez-vous du nombre approximatif de soldats khmers
14 rouges?

15 R. Quelques douzaines à l'extérieur... deux douzaines à
16 l'extérieur, et je ne saurais vous dire combien derrière le
17 bâtiment.

18 Q. Portaient-ils des armes?

19 R. Oui, mais la plupart des Khmers rouges (inaudible) avaient des
20 AK47.

21 Q. Avez-vous remarqué s'il y avait un chef, un commandant qui
22 s'exprimait au nom des forces khmères rouges au Ministère de
23 l'information?

24 R. Au moment où j'ai pris la photo, il y avait un responsable du
25 régime de Lon Nol qui... du régime de Lon Nol qui discutait, qui

54

1 essayait de présenter des arguments, et ce dialogue a pris fin
2 dès que les deux... dès que les journalistes étrangers sont
3 descendus du camion. Sydney Schanberg a commencé à parler à un
4 Khmer qui est venu le voir et qui lui parlait, mais je ne sais
5 pas de quoi ils ont discuté.

6 [11.45.21]

7 M. LYSAK:

8 Monsieur le Président, j'aimerais maintenant que l'on projette à
9 nouveau l'extrait que nous venons de montrer et faire un arrêt
10 sur image, 32 secondes à partir du début. Je demande donc que
11 l'on projette le même extrait et que l'on fasse un arrêt sur
12 image après 32 secondes.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Oui.

15 Je demande à présent à la régie de s'assurer que le nécessaire
16 soit fait pour que l'arrêt sur image ait lieu au bon endroit.

17 (Présentation d'un document vidéo)

18 [11.46.58]

19 M. LYSAK:

20 Merci.

21 Q. La personne que l'on voit au milieu de la photo, devant le
22 photographe, est-ce l'homme dont vous venez de parler, celui qui
23 parlait au nom des Khmers rouges au ministère?

24 M. ROCKOFF:

25 R. Quand je suis descendu du camion et que je me suis approché du

55

1 bâtiment et j'ai vu tous ces gens, la seule personne qui parlait
2 était le fonctionnaire de Lon Nol, celui qui a le papier dans sa
3 main gauche. Je ne l'ai pas... enfin, je n'ai pas remarqué qu'il
4 parlait avec l'autre groupe. Dès que les journalistes sont
5 arrivés, ce qui pouvait se passer entre ces deux groupes avant a
6 pris fin. Et celui avec les papiers dans sa main n'est pas celui
7 qui est allé parler à Sydney Schanberg. C'était quelqu'un
8 d'autre.

9 [11.48.01]

10 Q. Je vous remercie pour ces précisions.

11 Je demanderais que l'on reprenne la projection du vidéo et que
12 l'on... que l'on s'arrête à la 41ème seconde, Monsieur le
13 Président.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Oui.

16 Je demande à la régie de faire en sorte que l'on puisse projeter
17 l'extrait en question.

18 (Présentation d'un document vidéo)

19 [11.48.50]

20 M. LYSAK:

21 Je vous remercie.

22 Q. Il y a quelques instants, vous avez dit qu'un représentant du
23 gouvernement de Lon Nol parlait lorsque vous êtes arrivés au
24 ministère. Pouvez-vous l'identifier sur la photo?

25 M. ROCKOFF:

56

1 R. Je ne sais pas qui est cette personne, mais c'était bien lui
2 qui parlait avec les Khmers rouges. Il semblait chercher à
3 souligner un point et, avec son index de la main droite, il
4 touchait la paume de sa main gauche. Il essayait de dire quelque
5 chose. Mais, lorsque nous sommes arrivés, l'échange a pris fin.

6 [11.49.40]

7 Q. J'aimerais maintenant lire un autre extrait des notes de Jon
8 Swain, le document portant la cote E3/51. ERN: en anglais,
9 S00003278; en khmer, S00644710; et, en français, 00597835:
10 "Au Ministère de l'information, un homme vêtu de noir, âgé de 35
11 ans environ et manifestement un chef, hurle sur les prisonniers
12 au moyen d'un mégaphone et les divise en trois groupes: les
13 militaires, les politiciens et les civils ordinaires. Les Khmers
14 rouges, qui pointent leurs armes sur eux, avaient l'air très
15 sévère et portaient des vêtements kaki, des casquettes Mao et des
16 sandales Ho Chi Minh. Chacun d'entre eux était un arsenal
17 ambulant." Fin de citation.

18 Avez-vous remarqué, au Ministère de l'Information, si les groupes
19 ont été divisés... si le groupe a été divisé en trois?

20 R. Je n'ai pas remarqué s'ils avaient été divisés en différents
21 groupes et je n'ai pas vu cela arriver pendant la brève période
22 où nous étions au ministère.

23 [11.51.30]

24 Q. Vous avez dit avoir vu le premier ministre Long Boret arriver
25 au Ministère de l'information. Pouvez-vous expliquer son

57

1 apparence et son comportement à son arrivée?

2 R. Il ne s'est pas rendu aux Khmers rouges à cet endroit. Il a

3 été emmené par les Khmers rouges. Ils l'avaient emmené à un

4 premier endroit, et j'ai entendu dire, dans les jours qui ont

5 suivi, des anecdotes de là où il avait été emmené. Mais,

6 lorsqu'il est arrivé au Ministère de l'information, il était déjà

7 sous leur emprise. Je ne sais pas qui conduisait la voiture, mais

8 j'ai vu qu'il est descendu de cette voiture, puis ils l'ont

9 emmené dans la même voiture une vingtaine de minutes plus tard.

10 Je ne saurais vous dire exactement la période de temps qui s'est

11 écoulée.

12 Q. Avez-vous su par la suite de... ce qui est advenu de Long Boret

13 et des autres fonctionnaires qui avaient été rassemblés au

14 ministère?

15 R. Je ne pense pas que nous nous étions rendu compte tout de

16 suite ce qui leur était arrivé. On nous a dit de quitter et de

17 nous rendre à l'ambassade de France, et ces gens du ministère... du

18 gouvernement de Lon Nol étaient au ministère. Ils ont peut-être

19 été emmenés au nord de là où nous étions, mais je ne l'ai pas vu.

20 J'ai entendu dire de... certaines choses à propos de leur sort,

21 mais je ne l'ai pas vu moi-même.

22 [11.53.31]

23 Q. Et qu'avez-vous entendu dire?

24 R. J'ai entendu dire qu'ils avaient été emmenés au cercle

25 sportif, qui est à côté de l'ambassade des États-Unis d'Amérique

58

1 actuelle, et qu'ils ont été matraqués à mort. C'est ce que nous
2 avons entendu dire.

3 Q. Savez-vous de qui vous l'avez entendu? Vous souvenez-vous?

4 R. Je ne saurais même pas dire que nous l'avions entendu dire
5 alors que nous étions toujours au Cambodge. C'était beaucoup plus
6 tard, et c'est de la part d'autres sources.

7 Q. Je souhaite à présent citer le document E3/604. Il s'agit d'un
8 article publié dans le "Bangkok Post" du 2 novembre 1975, dont le
9 titre est "Exécutions reconnues". (Fin de l'intervention non
10 interprétée)

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Allez-y.

13 [11.55.19]

14 M. LYSAK:

15 Q. Monsieur Rockoff, je vous remets à présent, donc, un article
16 publié dans le "Bangkok Post" le 2 novembre 1975, dont le titre
17 est "Executions Admitted" ou "Exécutions autorisées". Je cite:
18 "Le vice-premier ministre cambodgien, Ieng Sary, a confirmé hier
19 que deux chefs de l'ancien régime de Phnom Penh avaient été
20 exécutés par le conseil populaire après la victoire des Khmers
21 rouges. La confirmation par Ieng Sary que Long Boret, l'ancien
22 premier ministre, et Lon Non, le plus jeune frère de l'ancien
23 président Lon Nol, avaient été exécutés... la confirmation est
24 intervenue après plusieurs rapports non confirmés qui ont filtré
25 du pays." Fin de citation.

59

1 Vous souvenez-vous que Ieng Sary ait fait une déclaration, plus
2 tard dans l'année 1975, dans laquelle il confirmait l'exécution
3 de Long Boret et de Lon Non?

4 M. ROCKOFF:

5 R. C'est la première fois que je vois cet article.

6 Malheureusement, à l'époque, il était difficile de lire la presse
7 étrangère, mais je me souviens d'avoir lu à propos de cela plus
8 tard, mais je ne peux pas vous donner une meilleure réponse que
9 cela.

10 [11.56.51]

11 Q. Et après que vous ayez quitté le Ministère de l'information ce
12 jour-là, avez-vous jamais revu Long Boret ou Lon Non?

13 R. Non.

14 Q. J'aimerais maintenant que l'on parle des événements qui ont
15 suivi votre départ du Ministère de l'information le 17 avril
16 1975.

17 Vous aviez commencé à nous décrire que vous vous étiez rendus à
18 l'hôtel Le Phnom. Que s'est-il passé lorsque vous êtes rentrés au
19 ministère (sic) Le Phnom après avoir quitté le Ministère de
20 l'information le 17 avril?

21 R. Oui. J'ai récupéré mon kit d'urgence - il y avait des
22 vitamines, un peu de nourriture en conserve et certains effets à
23 l'intérieur de ce sac - et j'allais apporter ce sac avec moi à
24 l'ambassade de France. Sydney Schanberg, lui, est allé dans sa
25 chambre pour récupérer... J'avais de... bon, de la malbouffe, des

60

1 boîtes de conserve et quelques bouteilles d'eau dans mon sac.
2 Sydney, lui, s'est rendu dans sa chambre pour récupérer des notes
3 et quelques effets supplémentaires.

4 [11.58.28]

5 Nous avons donc marché vers le nord, en direction de l'ambassade
6 de France. Le soleil venait de se coucher. On nous avait dit
7 qu'il fallait se rendre à l'ambassade de France avant 17 heures,
8 et nous étions en retard. Alors que nous marchions en direction
9 de l'ambassade, plusieurs centaines de soldats khmers rouges
10 marchaient en file indienne sur le sud, en direction de Monivong.
11 Nous avons pris des photos avec les soldats khmers rouges à
12 gauche et les civils à droite, et il y avait quelques
13 journalistes dans le groupe, notamment Dith Pran et Sydney.
14 Nous sommes arrivés à l'ambassade de France et nous avons
15 escaladé le mur, qui n'était pas très haut. Ils étaient... bon, en
16 fait, les murs étaient beaucoup plus petits qu'ils le sont
17 aujourd'hui; il y avait beaucoup de gens qui avaient grimpé ces
18 murs.

19 Q. Qui vous a dit de vous rendre à l'ambassade de France?

20 R. Dith Pran a fait passer cet ordre à Sydney et le reste d'entre
21 nous que nous devons nous rendre à l'ambassade de France. C'est
22 du moins ce qu'on nous a dit au Ministère de l'information. Alors
23 que nous étions au pont japonais, nous n'avions aucune idée de ce
24 qui allait se passer. On nous a dit qu'il fallait que nous nous
25 rendions au Ministère de l'information, et par la suite on nous a

61

1 dit que nous devions aller à l'ambassade de France.

2 [12.00.00]

3 M. LYSAK:

4 Monsieur le Président, je vois qu'il est presque midi. Je prévois
5 avoir encore une demi-heure à 45 minutes de questions à poser,
6 et, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons examiner les
7 photographies que le DC-Cam nous a envoyées pour voir si nous
8 pouvons en présenter quelques-unes au témoin.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Merci.

11 De combien de temps les coavocats principaux auront-ils besoin
12 pour interroger ce témoin?

13 Me SIMONNEAU-FORT:

14 Merci, Monsieur le Président. Je pense que j'en ai pour tout au
15 plus 45 minutes, au maximum.

16 [12.01.01]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Merci, Maître.

19 La parole est à la défense de Khieu Samphan.

20 Me GUISSÉ:

21 Merci, Monsieur le Président, bonjour. Bonjour également à
22 l'ensemble de la Chambre et des parties.

23 J'ai une requête à formuler au nom de mon client, M. Khieu
24 Samphan. Comme vous le savez, il est récemment sorti de l'hôpital
25 et il est encore extrêmement affaibli. Il a fait un effort

62

1 suprême pour assister toute la journée... enfin, toute cette
2 matinée à l'audience parce qu'il est important pour lui d'être
3 présent, spécialement lorsqu'il s'agit d'audiences avec des
4 témoins, mais il m'a fait part de ses difficultés à rester assis
5 et ses problèmes, encore, de bronches qui persistent, et il
6 souhaite pouvoir suivre le reste de l'audience de la journée dans
7 la cellule temporaire.

8 [12.01.52]

9 J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une demande exceptionnelle.
10 Encore une fois, M. Khieu Samphan attache une importante
11 particulière à être présent, et, dans le cadre de ces audiences,
12 nous avons également des échanges. Mais là, vraiment,
13 aujourd'hui, c'est extrêmement difficile pour lui. Je sais qu'il
14 a vu le médecin à la pause, et il demande à ce qu'il puisse
15 suivre dans la cellule temporaire et qu'éventuellement aussi le
16 médecin puisse le revoir au moment de la pause de l'après-midi.
17 Il va de soi que, si vous nous accordez cette possibilité, nous..
18 nous donnerons le formulaire idoine.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 La parole est au coprocurateur.

21 M. LYSAK:

22 Bien entendu, pas d'objection de notre part.

23 [12.02.49]

24 Je me suis levé simplement pour apporter une précision. Mon
25 confrère m'indique... enfin, en anglais, j'ai dit avoir besoin de

63

1 30 à 45 minutes, et on m'apprend qu'en khmer, ça a été interprété
2 comme "30 minutes". Donc, nous demandons de 30 à 45 minutes.

3 (Discussion entre les juges)

4 [12.04.23]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 La Chambre prend note de la demande de l'Accusation tendant à
7 disposer d'un temps supplémentaire pour interroger ce témoin.

8 Jusqu'ici, les questions et réponses étaient pertinentes et
9 portaient bien sur les événements et les faits de l'espèce dans
10 le cadre du premier segment du procès. Dès lors, la Chambre
11 accède à la demande de l'Accusation ainsi qu'à la demande des
12 coavocats principaux. Ils disposeront du temps demandé et
13 pourront interroger le témoin jusqu'à la pause qui est observée
14 au milieu de l'après-midi.

15 En même temps, la défense de Khieu Samphan a demandé à ce que son
16 client soit autorisé à suivre l'audience depuis la cellule
17 temporaire, pour raisons de santé. Il a indiqué que l'accusé
18 venait de sortir de l'hôpital.

19 [12.06.01]

20 Dans ces circonstances, la Chambre accède à cette demande. M.

21 Khieu Samphan est donc autorisé à suivre l'audience depuis la
22 cellule temporaire, et ce, pour le reste de la journée.

23 Le document de renonciation devra être remis à la Chambre,

24 document qui devra porter la signature ou les empreintes

25 digitales de Khieu Samphan.

64

1 Services techniques, veuillez assurer la connexion entre le
2 prétoire et la cellule temporaire de manière à ce que Khieu
3 Samphan puisse suivre l'audience à distance.

4 Agents de sécurité, veuillez conduire M. Khieu Samphan à la
5 cellule.

6 Suspension de l'audience.

7 (Suspension de l'audience: 12h06)

8 (Reprise de l'audience: 13h32)

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Veuillez vous asseoir. Reprise des débats.

11 Je laisse à présent la parole au procureur pour qu'il puisse
12 poursuivre son interrogatoire.

13 M. LYSAK:

14 Merci, Monsieur le Président.

15 Q. Bon après-midi, Monsieur Rockoff.

16 Avant de prendre la pause-déjeuner, vous étiez sur le point de
17 décrire votre arrivée à l'ambassade de France et vous avez dit
18 que, sur le chemin qui vous menait à l'ambassade, vous avez vu
19 des soldats khmers rouges qui marchaient vers la ville d'un côté
20 de la route et des civils qui quittaient la ville de l'autre
21 côté.

22 Ceux qui ont été forcés de quitter la ville, parmi eux, y
23 avait-il des personnes âgées et des malades?

24 [13.33.40]

25 M. ROCKOFF:

65

1 R. Effectivement. Le 17 avril, en soirée, il y avait, parmi ceux
2 qui quittaient la ville, des familles qui comptaient des
3 personnes âgées. Pour ce qui est des personnes malades ou des
4 personnes infirmes qui avaient été expulsées de l'hôpital, comme
5 l'hôpital Calmette, je n'ai pas vu cela avant le lendemain. Je
6 l'ai vu alors que j'observais depuis l'ambassade de France. On
7 pouvait voir, par exemple, un patient poussé sur une civière, des
8 gens marchant avec des béquilles. Mais il est vrai que l'on
9 vidait l'hôpital Calmette.

10 Q. Et vous avez été en mesure de voir cette évacuation de
11 l'hôpital Calmette depuis l'enceinte de l'ambassade de France?

12 R. Seulement à partir du moment... ou du point où les gens se
13 dirigeaient vers le nord. Depuis l'ambassade de France, on ne
14 pouvait pas voir l'hôpital Calmette.

15 [13.34.59]

16 Q. Monsieur Rockoff, la Défense, dans cette affaire, a affirmé
17 que l'évacuation de Phnom Penh était une mission en partie
18 humanitaire pour des motifs de pénurie de nourriture dans la
19 ville. J'aimerais savoir si vous avez remarqué que des soldats
20 khmers rouges avaient offert quelque assistance humanitaire que
21 ce soit aux évacués, soit en leur offrant de leur nourriture ou
22 des médicaments et de l'eau?

23 R. Je n'ai pas remarqué que les Khmers rouges offraient une
24 assistance quelconque. Pour ce qui est de la nourriture, de la
25 nourriture a été remise aux gens qui étaient à la... à la

66

1 population qui était à l'extérieur de l'ambassade de France,
2 notamment des légumes et un porc par jour, qui était abattu et
3 qui servait à nourrir. Mais pour ce qui se... enfin, je n'avais
4 aucune idée de ce qui se passait en termes de provisions de
5 nourriture, de fourniture ou d'assistance quelconque par les
6 Khmers rouges à l'extérieur.

7 [13.36.15]

8 Q. J'aimerais que l'on revienne à quelque chose que vous avez
9 évoqué ce matin, à savoir que la Croix-Rouge avait établi des
10 opérations chirurgicales à l'hôpital (sic) Le Phnom. Les Khmers
11 rouges ont-ils permis à la Croix-Rouge de poursuivre ses
12 activités médicales et la salle d'opération qu'elle avait à
13 l'hôtel Le Phnom?

14 R. Non, la Croix-Rouge a dû quitter, comme tout le monde, et le
15 groupe de gens avec qui j'étais, qui comprenait Jon Swain, Dith
16 Pran et Sydney Schanberg, lorsque nous marchions, nous suivions,
17 en fait, des membres de la Croix-Rouge. Il y avait un petit
18 véhicule qu'ils poussaient car, si l'on conduisait la voiture,
19 les Khmers rouges vous arrêtaient; mais, si l'on poussait le
20 véhicule, c'était autorisé. Donc, il y avait un petit véhicule
21 pour la Croix-Rouge, avec beaucoup de leurs équipements à
22 l'intérieur, et qui est arrivé à l'ambassade de France en même
23 temps que moi.

24 Q. Étiez-vous à l'hôtel lorsqu'on a donné l'ordre à la
25 Croix-Rouge de quitter ou avez-vous simplement remarqué qu'ils

67

1 quittaient l'hôtel avant vous?

2 R. Je n'ai pas... je n'ai pas été témoin que l'on leur aurait
3 donné l'ordre de quitter. J'ai quitté le Ministère de
4 l'information, nous nous sommes arrêtés à l'hôtel pour récupérer
5 quelques effets; nous n'y étions que quelque 15 minutes, et
6 l'évacuation de l'hôtel était déjà en cours. Donc, je n'ai pas
7 été présent lorsqu'ils avaient reçu l'ordre, mais ils quittaient
8 en même temps que nous.

9 [13.38.17]

10 Q. J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur la
11 période pendant laquelle vous étiez à l'ambassade de France.

12 Pouvez-vous nous rappeler les dates? Après votre arrivée à
13 l'ambassade, le 17 avril, pendant combien de temps y êtes-vous
14 resté?

15 R. J'ai traversé la frontière avec la Thaïlande le 19 (sic). Ça a
16 pris deux jours, deux jours et demi pour s'y rendre. Donc, je ne
17 sais pas; peut-être que le convoi de camions était parti le 6.
18 Nous sommes arrivés en Thaïlande - [l'interprète se reprend] - le
19 9.

20 Q. Quand vous dites le 6, vous parlez du mois de mai? Vous avez
21 quitté l'ambassade au début du mois de mai?

22 R. Exactement, c'était le 6 mai. Donc, du 17 avril jusqu'au jour
23 où nous avons traversé la frontière avec la Thaïlande, le 9 mai.

24 [13.39.37]

25 Q. Et, alors que vous étiez à l'ambassade de France, avez-vous

68

1 remarqué si des forces militaires khmères rouges avaient été

2 postées à l'extérieur de l'ambassade?

3 R. Effectivement. On pouvait les voir faire la patrouille. Ils

4 étaient toujours en groupes de deux ou trois. À l'occasion, un

5 cadre khmer rouge venait à l'ambassade, et les responsables de la

6 mission consulaire français insistaient sur le fait d'escorter

7 tout Khmer rouge qui entraît.

8 Un jour, ils sont venus pour faire des fouilles, chercher des

9 pellicules.

10 Après les première et seconde journées, des Cambodgiens ont été

11 forcés à l'extérieur de l'ambassade.

12 Un jour, deux Khmers rouges très jeunes sont arrivés à

13 l'ambassade, et leur cadre les a beaucoup disputés car ils

14 étaient venus... en langage des signes... Ils voulaient des

15 cigarettes. Ils étaient un peu curieux de nous voir. Et

16 finalement un membre de la... un responsable de l'ambassade les a

17 vus et les a expulsés.

18 [13.40.47]

19 Un jour, je suis sorti avec un photographe du nom de Mabuchi, un

20 photographe japonais. Il y avait en fait un petit trou dans le

21 mur arrière de l'ambassade, qui était couvert avec de la paille,

22 pour permettre au personnel d'entretien de rentrer et de sortir.

23 Donc, moi, je suis parti par ce trou. Je suis allé au lac Boeng

24 Kak, qui était là auparavant, et je me suis lavé. Et le

25 photographe japonais, Mabuchi, parlait bien le khmer; il a donc

69

1 fait l'interprétation. J'ai vu qu'il y avait des Khmers rouges
2 armés le long du lac, à tous les 50 mètres. Les Khmers rouges
3 avec qui nous parlions près de cette cabane qui avait un baril
4 pour l'eau de pluie voulaient des cigarettes. Ils souriaient, ils
5 n'étaient pas agressifs. Je suis rentré à l'ambassade pour
6 récupérer mon appareil photo et je suis ressorti, mais j'ai eu
7 des problèmes car on a découvert que j'avais quitté l'ambassade.

8 Q. Je crois comprendre que c'est la dernière fois que vous avez
9 quitté l'enceinte de l'ambassade de France par ce trou?

10 R. En effet.

11 [13.42.23]

12 M. LYSAK:

13 Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir faire projeter un
14 deuxième extrait vidéo pour le montrer au témoin. Il s'agit d'un
15 extrait du film "Khmers rouges: histoire d'un génocide", document
16 portant la cote D108/32.2R; c'est le poste 994 dans l'indice des
17 documents audiovisuels. Il a reçu aussi un numéro E3, E3/23489 et
18 aussi V00172506. L'extrait vidéo va de la minute 27, 10 secondes
19 à la minute 27, 59 secondes dans le document d'origine. Donc,
20 c'est le deuxième extrait vidéo que nous avons remis à la régie.
21 Nous demandons à pouvoir le faire projeter. Merci, Monsieur le
22 Président.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Allez-y.

25 Je demande à la régie de projeter l'extrait vidéo en question.

70

1 (Présentation d'un document vidéo)

2 [13.44.53]

3 M. LYSAK:

4 Q. Monsieur Rockoff, ma première question est la suivante:

5 avez-vous reconnu l'endroit et l'évènement qui se retrouve dans
6 cet extrait vidéo?

7 M. ROCKOFF:

8 R. Oui. Cette scène a été tournée à l'intérieur de l'ambassade de
9 France.

10 Q. Et est-ce que cet extrait vidéo a été tourné pendant la
11 période durant laquelle vous étiez à l'ambassade, après le 17
12 avril?

13 R. Je ne peux pas vous dire si c'était après le 17 avril ou si
14 c'était le 17 ou le 16, mais presque tout le monde que je vois
15 dans cette vidéo, je les ai rencontrés à l'ambassade. Je les ai
16 vus à l'ambassade, mais je ne peux pas vous dire exactement
17 quelle date.

18 Q. Avez-vous reconnu des gens dans cet extrait vidéo? Pouvez-vous
19 nous dire qui vous avez reconnu?

20 [13.45.59]

21 R. Je ne me souviens pas des noms, mais les visages me sont
22 familiers. Certains étaient membres de la presse, certains aussi
23 étaient de la communauté étrangère, des expatriés locaux.

24 Q. Alors que vous étiez à l'ambassade, avez-vous remarqué si
25 quelqu'un avait une caméra et filmait?

71

1 R. Un certain nombre de gens prenaient des photos, mais il n'y
2 avait pas de vidéo. Et beaucoup des images tournées... c'était sans
3 doute Christoph Maria Fröhder qui... J'en ai parlé un peu plus
4 tôt; c'était, donc, un Autrichien qui avait une caméra vidéo et
5 qui avait filmé le marché central le 17 avril. Je tiens pour
6 acquis qu'il a beaucoup filmé, car il était très actif au sein de
7 l'ambassade.

8 Q. Je vous remercie. J'aimerais maintenant vous poser d'autres
9 questions; vous avez déjà abordé le sujet, d'ailleurs. Alors que
10 vous étiez à l'intérieur de l'enceinte de l'ambassade de France,
11 étiez-vous au courant de discussions et de négociations entre
12 un... entre des représentants des Khmers rouges et des
13 représentants de l'ambassade?

14 [13.47.34]

15 R. Certains journalistes nous en ont fait part. On nous a dit
16 qu'il y avait des pourparlers et que les Khmers rouges avaient
17 permis à l'ambassade de France de maintenir un contact radio avec
18 l'extérieur sur cette question, mais je ne savais rien d'autre.

19 Q. J'aimerais vous lire un autre extrait des notes de Jon Swain;
20 c'est les notes qu'il a prises à 18 heures, le 18 avril 1975,
21 document E3/51. ERN : en anglais, S00003280; en khmer, S00644717;
22 et, en français, 00597840. On lit:

23 "À une réunion convoquée par Paul Ignatieff, le chef de la
24 mission de l'UNICEF à Phnom Penh, qui avait convoqué, donc, une
25 réunion avec tous les internationaux, sont concernés les 22

72

1 journalistes présents dans la propriété, 15 membres de la
2 Croix-Rouge, y compris l'équipe médicale écossaise, six
3 représentants des Nations Unies et quelques autres nationalités,
4 dont des Américains. Ils nous signalent... il nous est signalé que
5 le consul a 'plutôt bien avancé' dans le cadre de deux réunions
6 avec les autorités khmères rouges, qui se font appelées 'le
7 comité de la ville'."

8 [13.49.28]

9 Donc, ma première question: vous souvenez-vous d'un tel "comité
10 de la ville" qui étaient des représentants parlant au nom des
11 Khmers rouges dans des négociations avec des représentants de
12 l'ambassade?

13 R. Non, je ne connaissais pas cette expression. Et les réunions à
14 l'ambassade ne se tenaient pas là où il y avait la plupart des
15 étrangers et des membres de la presse. J'étais... j'étais maintenu
16 dans l'ignorance sur la plupart de ces questions.

17 Q. Saviez-vous qu'il y avait un certain nombre de responsables du
18 gouvernement de Lon Nol qui avaient demandé l'asile et qui
19 étaient à l'ambassade?

20 R. Oui, comme Sisowath et Sirik... Sisowath Sirik Matak, mais je
21 n'étais pas là lorsqu'il a dû quitter l'ambassade. Nous savions
22 qu'il y avait un certain nombre de gens de Lon Nol à l'ambassade,
23 mais la plupart d'entre eux étaient des soldats ordinaires; un
24 peu comme la scène que vous voyez dans l'extrait vidéo que vous
25 venez de montrer, le soldat qui... sur lequel le personnel de la

1 Croix-Rouge opérait. C'était un soldat de Lon Nol qui avait reçu
2 une balle dans le dos; il a fini par mourir.

3 [13.51.09]

4 Il y avait aussi un autre groupe qui était venu de l'autre côté
5 du Mékong, quelque 300, et qui ont été chassés de l'ambassade
6 sous la menace des armes. C'étaient des... ces 300 personnes
7 étaient des militaires.

8 Q. Je reviendrai sur le sujet de ces personnes dans un instant,
9 mais j'aimerais maintenant vous lire un télégramme envoyé par le...
10 par le consul français, Jean Dyrac, le 18 avril, sur le sujet de
11 l'asile politique. Il s'agit du document portant la cote
12 D199/26.2.199 - je répète, donc: D199/26.2.199. Dans ce
13 télégramme qu'il envoie à ses supérieurs à Paris, Jean Dyrac
14 écrit:

15 "Suite ultimatum de la délégation du comité de la ville, je me
16 trouve dans l'obligation, afin d'assurer la sauvegarde de nos
17 compatriotes, de faire figurer sur la liste des personnes
18 présentes dans l'ambassade:

19 "1. Le prince Sirik Matak et deux de ses officiers;

20 "2. La princesse Mom Manivong, d'origine laotienne (troisième
21 épouse du prince Sihanouk), sa fille, son gendre et petits-fils;

22 "3. M. Ung Bun Hor, président de l'Assemblée nationale;

23 "4. M. Loeung Nal, Ministre de la santé.

24 "Sauf ordre express et immédiat du département m'enjoignant
25 d'accorder l'asile politique, je devrai, dans un délai qui ne

74

1 pourra excéder 24 heures, livrer le nom de ces personnalités."

2 Fin de la citation.

3 [13.53.27]

4 Vous avez dit que Sirik Matak était à l'ambassade. Est-ce que ce
5 télégramme vous rafraîchit la mémoire quant à d'autres

6 personnalités associées au régime de Lon Nol qui cherchaient à
7 obtenir l'asile à l'ambassade?

8 R. Je ne savais pas que ces autres personnes y étaient. J'ai
9 entendu parler de Sisowath Sirik Matak deux jours plus tard et...
10 quant à l'importance de ce qui s'était produit. Vous savez, la
11 situation était assez confuse dans les premières journées. Je ne
12 sais pas qui était là et combien de personnes étaient là. Et
13 c'était quelques jours avant que la majorité des Khmers qui
14 n'avaient pas de documents ont été forcés à... de quitter
15 l'ambassade. Je ne peux pas vous dire. Il y avait aussi un grand
16 groupe de militaires - et cela n'avait rien à voir avec les
17 civils - qui s'étaient réfugiés dans l'ambassade.

18 [13.54.32]

19 Q. Pouvez-vous nous dire, avant que l'on ait forcé les gens à
20 quitter l'ambassade après quelques jours... Avant cela, donc le 18
21 avril, pouvez-vous nous dire combien de personnes s'étaient
22 réfugiées à l'ambassade de France?

23 R. Je ne saurais vous donner une estimation, je regrette.

24 Q. J'aimerais maintenant parler des événements qui se sont
25 produits dimanche, le 20 avril 1975.

75

1 Vous en avez déjà un peu parlé, mais j'aimerais que vous nous
2 disiez, autant que vous vous souvenez, comment les Cambodgiens
3 qui étaient dans l'ambassade ont été forcés de quitter.
4 Pouvez-vous nous dire ce dont vous vous souvenez de ce qui s'est
5 passé ce jour-là?

6 R. Bon, il faisait... il y avait beaucoup de nuages, il faisait
7 plutôt sombre ce jour-là, et c'étaient des départs sous les
8 pleurs, et des Cambodgiens qui quittaient... Écoutez, j'essaie de
9 me souvenir; c'est assez difficile. Il y avait des amis à moi
10 dans ce groupe de gens qui ont quitté, et ce n'est que des années
11 plus tard que j'ai appris ce qui avait pu leur arriver. Des... sur
12 le nombre de Cambodgiens qui ont quitté l'ambassade et qui ont
13 survécu, bien, je n'en connais qu'une: c'est Dith Pran.

14 [13.56.37]

15 Q. Quand ces gens ont quitté l'ambassade, vous souvenez-vous
16 s'ils ont dû quitter la ville comme les autres personnes avaient
17 dû le faire les jours précédents?

18 R. Tout le monde s'est dirigé vers le nord. Le groupe de
19 militaires et leurs familles. Bon, je ne savais pas... pendant
20 des années, je n'ai pas vraiment su ce qui leur était arrivé,
21 mais je sais qu'après qu'ils aient quitté des gens ont dit qu'ils
22 ont entendu des... beaucoup de coups de feu près du complexe
23 sportif non loin. Certains ont dit qu'ils tiraient sur les nuages
24 pour faire partir la pluie, mais on m'a dit quelques années plus
25 tard que, en fait, des gens ont été exécutés dans le complexe

76

1 sportif, mais je ne sais pas exactement qui. Mais... mais on m'a
2 dit que c'était la raison pour laquelle il y avait eu des coups
3 de feu.

4 Q. Quand le prince Sirik Matak a-t-il quitté l'ambassade? Et
5 qu'avez-vous su des circonstances entourant son départ?

6 [13.58.06]

7 R. Sur le coup, je n'ai rien entendu. On en a parlé quelques
8 jours plus tard, mais je peux vous dire que certains des
9 journalistes de la presse écrite, (portion de l'intervention non
10 interprétée), avec des gens, y compris les photographes. Donc,
11 quand je dis que j'étais gardé dans... En fait, j'étais dans
12 l'ignorance de beaucoup de choses jusqu'à ce que je quitte le
13 Cambodge.

14 Q. D'accord. Vous avez donc parlé d'un autre groupe de soldats,
15 un groupe assez nombreux, et je voulais savoir si vous parlez là
16 des gens qui étaient des montagnards, qui étaient d'origine
17 ethnique montagnarde?

18 R. Oui. Certains d'entre eux en étaient, et certains d'entre eux
19 avaient eu des problèmes, justement. Il y avait des éléments
20 vietnamiens. Par exemple, quand les... la révolte des montagnards a
21 eu lieu... Car on avait... ils auraient mis des gens dans une
22 latrine et auraient mis des... une grenade dans la latrine. Il
23 était... il avait été condamné à mort au Vietnam et était au
24 Cambodge et s'était très bien intégré aux autres éléments le long
25 du Mékong. Et, comme ils avaient été assiégés par les... par les...

77

1 Donc, Ke Pado (phon.), du FULRO, est venu me voir. Il... bien, il
2 m'avait reconnu, car je l'avais déjà vu auparavant. Donc, lui m'a
3 dit que l'enceinte qu'il occupait, qui était à peut-être une
4 vingtaine de miles de Phnom Penh, que les Khmers rouges avaient
5 encerclé le bâtiment, qu'il ne pouvait pas quitter, mais qu'il y
6 avait des centaines de Khmers rouges qui passaient devant et qui
7 se dirigeaient vers Phnom Penh.

8 [14.00.16]

9 Donc, lui a réussi à prendre son épouse et quelques autres
10 personnes ; ils se sont enfuis. Il était couvert de centaines de
11 piqûres de bestioles et d'égratignures. Il a réussi à arriver à
12 l'hôtel Royal. Il m'a vu; il était ébahi que, le 12 avril, les
13 Américains avaient... avaient évacué. Il a pris ses gens ensuite à
14 l'ambassade de France.

15 Q. Ce soldat montagnard membre d'une minorité ethnique durant la
16 guerre au Vietnam et/ou durant la guerre civile au Cambodge, pour
17 quel camp s'était-il battu?

18 R. Il avait combattu dans le camp des Américains, aux côtés des
19 Vietnamiens, mais il y a eu un conflit entre les deux, ce qui a
20 débouché sur la révolte des montagnards. Mais ils ont combattu
21 dans leur propre district. Ils collaboraient de près avec les
22 Américains, non pas les Vietnamiens.

23 [14.01.32]

24 Le groupe de l'ambassade de France n'était pas vraiment composé
25 de membres du FULRO. Ceux-ci étaient une minorité. Les autres

78

1 étaient des Khmers de pure souche. Ka Pado (phon.) avait une
2 femme Rodè. Il avait des membres de sa famille cambodgiens ici.
3 Lui était considéré comme montagnard par les Vietnamiens. Il
4 avait beaucoup d'affinités avec les Khmers du Kampuchéa Krom.

5 Q. Qu'était le FULRO? Pouvez-vous l'expliquer à l'intention du
6 tribunal?

7 R. Je vais utiliser mon mauvais français... je ne vais pas le
8 faire, plutôt. Mais, en français, je crois que ça veut dire:
9 Front uni pour la libération des races opprimées.

10 Q. Il y a quelques instants, vous avez dit que vous avez vu le
11 moment où les membres des minorités ethniques ont dû quitter
12 l'ambassade. Qu'avez-vous vu ce jour-là?

13 R. Pado (phon.), sa femme et d'autres ont rassemblé leurs
14 affaires, leurs bijouxeries, sont partis. Le soldat cambodgien à
15 la Croix-Rouge était mort, ils sont allés l'enterrer. Il
16 transportait 1 kilo, 2 kilos d'or et de bijoux. Ils ont mis tout
17 cela sous son corps. Avant cela, entre le corps et l'or, ils ont
18 placé une grenade qu'ils ont attachée. Plus tard, ces gens ont dû
19 partir. L'idée était que les Khmers rouges ne puissent pas
20 prendre l'or, donc il fallait le cacher. Ils étaient très calmes
21 même s'ils savaient probablement qu'ils étaient condamnés - très
22 calmes, très sereins. Je n'arrivais pas à y croire.

23 [14.04.04]

24 Q. Dernier thème; il s'agit de votre départ de Phnom Penh et de
25 votre départ du pays.

79

1 Quand avez-vous quitté l'ambassade de France pour quitter le
2 Cambodge?

3 R. Les étrangers ont été répartis en deux groupes. Un premier
4 convoi est parti. Quelques jours plus tard, les camions sont
5 revenus chercher les autres - c'étaient des camions chinois -, 24
6 personnes par camion, sept personnes par rangée de sièges, 12
7 personnes au milieu, et il y avait un chauffeur khmer rouge, un
8 employé du consul de France qui nous surveillait d'aussi près que
9 le Khmer rouge.

10 Le convoi s'est mis en route. Il a pris Monivong vers le sud,
11 tourné à droite vers l'aéroport. À l'aéroport, il y avait un
12 énorme drapeau rouge qui flottait. Les camions ont dépassé
13 l'aéroport. Après quelques kilomètres, ils ont tourné à droite
14 vers le nord.

15 Nous avons quitté la route pavée pour emprunter des chemins assez
16 fréquentés. C'étaient donc des routes secondaires. Par exemple,
17 pour la route numéro 5, en général, on laisse Oudong sur sa
18 gauche, mais nous, nous avons laissé Oudong sur notre droite.

19 Nous étions au milieu de nulle part.

20 [14.06.06]

21 Mais, nous avons avancé assez vite. Ce qui nous a ralenti, c'est
22 que, à chaque fois qu'on arrivait dans un district, il fallait
23 obtenir un laissez-passer pour continuer. Donc, on a passé
24 beaucoup de temps à attendre sur place. Ça a pris deux jours et
25 demi jusqu'à la frontière.

80

1 Q. Lorsque vous avez traversé Phnom Penh pour quitter la ville,
2 qu'avez-vous pu observer?

3 R. Ce qui était le plus frappant, c'était l'absence d'êtres
4 humains. Il y avait très peu de monde. Quand on voyait des gens,
5 c'étaient des Khmers rouges; on ne voyait pas de familles, ni de
6 civils. Le seul groupe que j'ai vu, c'étaient des soldats khmers
7 rouges. Apparemment, ils s'entraînaient près de la gare. Sur la
8 route de l'aéroport, rien du tout, si ce n'est, de temps à autre,
9 des soldats khmers rouges armés, par groupes de trois, qui
10 étaient au bord de la route ou bien aux carrefours.

11 Q. Quand vous avez traversé le Cambodge, êtes-vous passés par
12 d'autres villes, par d'autres agglomérations? Et, si oui, qu'y
13 avez-vous vu?

14 [14.08.04]

15 R. Nous avons passé la nuit dans un temple à Battambang. Nous
16 sommes arrivés de nuit, nous avons quitté avant l'aube, donc je
17 n'ai pas gardé de souvenir visuel de Battambang.

18 M. LYSAK:

19 Monsieur Rockoff, j'en ai terminé. Mon confrère n'a pas non plus
20 de questions à vous poser.

21 Monsieur le Président, nous avons pu obtenir des photos du
22 DC-Cam. Elles ont été distribuées, mais il n'y avait pas de photo
23 nouvelle. Le témoin a des négatifs aux États-Unis.

24 Nous pourrions faire une demande à la Chambre. En tout cas, si
25 possible, nous aimerions obtenir un exemplaire papier des photos

81

1 que vous avez prises au Ministère de l'information et que vous
2 avez reconnues dans les extraits vidéo. Nous pourrions en faire la
3 demande plus tard.

4 Pour le reste, nous en avons terminé. Merci beaucoup d'être venu
5 répondre à nos questions.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Merci.

8 À présent, la parole va être donnée aux coavocats principaux pour
9 les parties civiles.

10 [14.09.42]

11 INTERROGATOIRE

12 PAR Me SIMONNEAU-FORT:

13 Bonjour à nouveau, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs
14 les juges. Bonjour à tous.

15 Et bonjour à vous, Monsieur. Je suis coavocate principale pour
16 les parties civiles et je vais vous poser quelques questions
17 supplémentaires, complémentaires, de la part des parties civiles.

18 Ce sont essentiellement des questions de suivi, peut-être
19 certains détails que je souhaiterais avoir de votre part, si
20 c'est possible, à la suite des questions qui ont été posées par
21 M. le procureur.

22 Vous étiez... vous êtes photographe. Permettez-moi de vous poser
23 des questions non seulement liées à votre métier, mais également
24 des questions qui sont liées au fait que vous étiez à l'époque
25 depuis deux ans au Cambodge et que vous avez sans doute vu et

82

1 entendu un certain nombre de choses à titre individuel dont vous
2 pourrez peut-être nous parler aussi un peu plus.

3 [14.10.36]

4 Q. Ma première question est relative à la période antérieure au
5 17 avril 75, puisque vous étiez là depuis deux ans. Vous avez, ce
6 matin, indiqué à M. le procureur qu'il était difficile de sortir
7 de Phnom Penh dans les années 73, 74 et début 75. Hormis Kampong
8 Chhnang, où vous êtes allé en octobre 74, où êtes-vous allé
9 pendant cette période, Monsieur?

10 M. ROCKOFF:

11 R. Comme je l'ai dit, c'était difficile de sortir de Phnom Penh.
12 Les grands-routes avaient été bloquées par les Khmers rouges,
13 surtout la route numéro 4 vers Kampong Speu. J'ai parfois pu y
14 aller. J'ai été à Siem Reap quand le gouvernement a repris
15 contrôle d'un temple, non pas à Angkor, mais le groupe de Roluos.
16 Le Ministère de l'information nous a envoyés par avion. Nous
17 voulions le faire, mais on a dû aller par la route parce que les
18 Khmers rouges contrôlaient l'aéroport.

19 [14.12.06]

20 À Kampong Chhnang, j'y suis allé. J'étais blessé. J'avais déjà
21 été blessé quelques fois sur la route 4, près d'Angk Snuol, deux
22 fois. Maintenant, cet endroit appartient à Phnom Penh, mais,
23 avant la prise d'Angk Snuol... en fait, successivement, les
24 Khmers rouges et le gouvernement ont repris cet endroit. La
25 situation était très instable. Si l'on voulait aller dans les

83

1 chefs-lieux de province, en général, il fallait emprunter les
2 véhicules de l'aviation cambodgienne.

3 La plupart des endroits où je suis allé n'étaient pas des villes,
4 c'étaient des endroits situés près de la route.

5 Excusez-moi, je sais que cela ne permet pas de dresser la liste
6 complète de tous les endroits où je suis allé.

7 Q. Est-ce que je comprends bien que vous êtes allé uniquement
8 dans des zones qui n'étaient pas occupées par les Khmers rouges,
9 mais par l'armée de Lon Nol?

10 [14.13.28]

11 R. Je ne pense pas que les Khmers rouges m'auraient laissé les
12 accompagner, me rendre dans leurs zones libérées.

13 Q. Je voulais que vous le disiez vous-même.

14 Quand vous étiez en déplacement à ces endroits, est-ce que vous
15 avez vu arriver des personnes qui se réfugiaient des zones
16 occupées par les Khmers rouges?

17 R. Oui, de nombreuses fois.

18 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire un peu ce que ces personnes
19 disaient, ce qu'elles décrivaient, si vous avez eu l'occasion de
20 l'entendre à ce moment-là ou si on vous l'a raconté, en
21 précisant?

22 R. Je ne peux pas dire que j'ai eu l'occasion de les interroger
23 sur la situation, de leur parler. La plupart des interviews ont
24 été effectuées par des organismes s'occupant des réfugiés, une
25 fois que les gens étaient arrivés dans leur camp. J'entendais des

84

1 récits de deuxième main, de troisième main. Ça, c'était par la
2 suite. Mais je n'ai pas eu de contact direct; je n'ai pas pu
3 parler directement à ces réfugiés.

4 [14.14.57]

5 Phnom Penh était comme un énorme camp de réfugiés. L'hôtel
6 Cambodiana abritait 23 000 réfugiés.

7 Q. Je vous parle pour le moment des lieux où vous vous êtes
8 rendus, et puis je vous parlerai des réfugiés dans Phnom Penh par
9 la suite.

10 Je vais passer à un autre type de questions.

11 Pendant ces années 73 à 75 - vous étiez donc ici avec des
12 journalistes, des personnes éduquées, informées - qu'entendait-on
13 dire ou que se disait-il sur les politiques des Khmers rouges
14 pendant ces deux années qui ont précédé la prise de Phnom Penh,
15 parmi vous et parmi les personnes qui étaient à Phnom Penh,
16 politiques ou pas?

17 R. J'ai entendu deux choses de façon répétée durant le dernier
18 mois de la guerre, environ, à savoir qu'après la guerre tout le
19 monde rentrerait à l'endroit d'où il venait avant la guerre.

20 Comme il y avait 2 millions de réfugiés ou plus à Phnom Penh qui
21 n'étaient pas originaires de la ville, c'étaient sûrement des
22 bonnes nouvelles pour ces gens.

23 [14.16.24]

24 Une autre chose qu'on entendait souvent, c'était que les Khmers
25 qui versaient 1 million de dollars dans le front de l'offensive

85

1 finale auraient une place dans le nouveau Cambodge. On m'a dit
2 que ça avait été annoncé à la radio. Ça faisait partie des
3 informations qui circulaient. Je ne sais pas si des gens ont été
4 assez naïfs pour le croire, mais en tout cas c'était le bruit qui
5 courait.

6 Ce qui convenait à tout le monde, c'était l'idée de pouvoir
7 rentrer chez soi après la guerre.

8 Q. Est-ce qu'il se disait des choses sur le mode de vie des
9 Khmers rouges et des populations qui vivaient avec les Khmers
10 rouges, sur la politique et la mise en œuvre d'une politique
11 éventuellement?

12 R. Non, désolé, je ne peux pas répondre à cette question.

13 Q. Je vous remercie.

14 Vous avez parlé un petit peu déjà des réfugiés qui arrivaient
15 dans Phnom Penh à partir des zones occupées. Vous avez parlé de
16 leur très grand nombre aussi. Est-ce que vous vous rappelez un
17 peu ce que ces personnes ont décrit, ce qu'elles ont raconté de
18 ce qui se passait dans les zones occupées? Est-ce que vous pouvez
19 nous en dire un peu plus sur ce sujet?

20 [14.18.20]

21 R. J'aimerais pouvoir le faire, mais ce n'est pas moi qui ai
22 interrogé ces réfugiés. Comme je l'ai dit, je suis désolé, je ne
23 peux pas répondre à cette question.

24 Q. Est-ce que vous pouvez, tout en précisant que ça n'est pas à
25 vous qu'on l'a dit, nous dire ce que vos amis journalistes ou les

86

1 gens que vous voyiez vous ont raconté sur ce sujet?

2 R. Rien du tout. Ils ne me disaient rien. En général, ils
3 essayaient d'obtenir les informations de ma part. Ils ne me
4 disaient rien; ils me posaient des questions.

5 Q. Je vous remercie.

6 Vous avez parlé de l'armée et des soldats quand ils sont arrivés
7 dans Phnom Penh, et vous avez pris, d'ailleurs, des photos de ces
8 soldats dont vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait beaucoup
9 d'adolescents, qu'ils étaient jeunes, très jeunes.

10 [14.19.32]

11 Est-ce qu'avant le 17 avril 75 vous aviez entendu parler de
12 l'armée des Khmers rouges? Est-ce que vous aviez entendu des
13 commentaires sur cette armée, sur la façon dont elle était
14 composée, sur la façon dont les personnes étaient enrôlées dans
15 cette armée? Est-ce que vous aviez entendu dire quelque chose de
16 la part de vos amis, éventuellement, et des personnes que vous
17 fréquentiez?

18 R. Non.

19 Q. Est-ce qu'avant le 17 avril, à Phnom Penh, vous avez entendu
20 citer des noms de personnes qui auraient fait partie à ce
21 moment-là des hauts dirigeants khmers rouges? Est-ce qu'on citait
22 des noms, avant le 17 avril?

23 R. Pas vraiment. Certes, il y avait un Cambodgien qui travaillait
24 au Ministère de l'information, et lui répétait que son frère
25 serait bientôt là, à Phnom Penh. Ce gars s'appelait Saloth Chhay;

87

1 son frère s'appelait Saloth Sar, alias Pol Pot. Je n'avais aucune
2 idée de l'importance de son frère. Je crois comprendre que
3 lui-même s'est perdu alors que, comme tant d'autres, il
4 empruntait la route nationale.

5 [14.21.24]

6 Q. Et est-ce qu'éventuellement, à partir du 17 avril, vous avez
7 entendu citer des noms de personnes qui feraient partie des hauts
8 dirigeants des Khmers rouges? À ce moment-là, est-ce que vous
9 entendu ces noms... des noms?

10 R. Je n'ai entendu citer aucun nom. Je n'ai connaissance de
11 personne.

12 Q. Monsieur, vous avez rencontré, le 17 avril, je crois, un
13 membre du personnel de l'hôpital Preah Ket Mealea qui vous a dit
14 que - c'est ce que vous avez dit ce matin, si je ne me suis pas
15 trompée -... qui vous a dit que les Khmers rouges évacuaient cet
16 hôpital. Vous y êtes allé. Est-ce que cette évacuation, vous
17 l'aviez déjà constatée quand vous y êtes allé - est-ce que les
18 salles étaient vides, est-ce que les lits étaient vides? - ou
19 pas?

20 [14.22.50]

21 R. Certains lits étaient occupés par des morts. Vous avez vu une
22 photo d'un époux et de sa femme gisant par terre. J'ai beaucoup
23 de photos de ce jour, avant d'être emmené par les Khmers rouges,
24 à Preah Ket Mealea. Je connaissais cet hôpital. J'y étais déjà
25 allé. Il y avait aussi un hôpital pour enfants de l'autre côté de

88

1 la rue. Le docteur Pete Ratner (phon.)... J'en ai pris des photos.
2 Pour Ket Mealea, comme je l'ai dit, en partant, sur le boulevard
3 Sihanouk, sur Monivong, j'ai emprunté la voiture de quelqu'un qui
4 avait été à l'hôpital. Il a dit qu'il était évacué. C'est pour ça
5 que j'y suis allé.

6 Q. À propos de l'évacuation de Phnom Penh, vous avez dit à M. le
7 procureur que des familles devaient quitter Phnom Penh et que,
8 dans ces familles, il y avait des personnes âgées et des enfants.
9 Vous avez dit aussi que vous aviez vu les malades qui avaient dû
10 quitter l'hôpital Calmette qui passaient devant l'ambassade.

11 [14.24.22]

12 Est-ce que vous pouvez nous donner un peu plus de détails, nous
13 donner un tableau un peu plus précis de ce que vous avez vu de
14 cette évacuation? Je veux dire par là: est-ce qu'il y avait
15 beaucoup de monde? Est-ce que les gens emportaient des objets?
16 Est-ce qu'ils étaient transportés par les Khmers rouges ou est-ce
17 qu'ils allaient à pied, en bicyclette? Bref, est-ce que vous
18 pouvez nous donner des détails ou nous donner un tableau de ce
19 que vous avez vu à ce moment-là, ce jour-là et les jours
20 suivants, dans Phnom Penh, s'il vous plaît?

21 R. L'évacuation ne s'est pas faite en un jour, mais en quelques
22 jours. Les malades, les amputés, les patients qui se faisaient
23 emmener sur leurs civières à roulettes, tout ça, c'était le 18
24 que je l'ai vu, le deuxième jour. Je ne savais pas ce qui se
25 passait dans l'hôpital le 17; j'étais en route vers l'ambassade

89

1 de France. Je suis passé devant Calmette, mais je ne suis pas
2 entré pour voir ce qui se passait là-bas.

3 Q. Et les familles que vous avez pu voir, est-ce que vous pouvez
4 nous en dire un peu plus?

5 [14.26.03]

6 R. Oui. Si l'on voit des personnes âgées, avec un homme, une
7 femme et des enfants, bien, il faut supposer que c'était une
8 famille.

9 Q. Est-ce que les gens emportaient des biens? Quel genre de biens
10 emportaient-ils? Comment voyageaient-ils? À pied ou pas?

11 R. La plupart des gens marchaient à pied; il y avait quelques
12 véhicules que l'on poussait. Les Khmers rouges empilaient des
13 choses dans une voiture, et beaucoup de gens poussaient la
14 voiture. Même s'il y avait de l'essence, les Khmers rouges vous
15 arrêtaient si vous conduisiez. Par contre, ils vous laissaient
16 pousser le véhicule. Mais, arrivé au nord de Phnom Penh, de toute
17 façon, vous perdiez le véhicule et toutes vos affaires. Il y
18 avait très peu de vélos à Phnom Penh parmi les 2 400 000
19 personnes. Peu de vélos, donc. Essentiellement, les gens
20 transportaient ce qu'ils pouvaient emmener avec eux.

21 [14.27.24]

22 Q. Une fois que vous étiez dans l'ambassade avec un certain
23 nombre de personnes, est-ce que vous avez eu... est-ce que vous
24 pouvez nous dire ce qui se disait à la radio, ce que disaient les
25 Khmers rouges à la radio, s'ils donnaient des informations sur

90

1 l'évacuation, sur le nouveau régime, ou sur leur politique, ou
2 sur leur façon de faire?

3 R. Je ne sais pas ce qu'on disait à la radio. J'avais un poste
4 radio. J'écoutais la BBC et d'autres chaînes, mais, concernant
5 les émissions des Khmers rouges et autres, non. À l'ambassade de
6 France, je suis sûr que là-bas on suivait ce qui se passait. Il y
7 avait des journalistes qui étaient en contact étroit avec le
8 personnel diplomatique français; eux étaient informés. C'était à
9 eux de répercuter les informations au reste, aux journalistes. Il
10 y avait cinq ou six journalistes là-bas que les Français
11 coordonnaient: Sydney Schanberg, Jon Swain... S'il y avait une
12 réunion dans une autre partie de l'ambassade, nous n'y assistions
13 pas.

14 [14.28.55]

15 Les Khmers rouges sont venus dans l'ambassade parce qu'ils
16 disaient qu'il y avait des émissions clandestines qui sortaient
17 de l'ambassade. Ils se sont mis à la recherche de transmetteurs
18 radios, et nous avons pu garder uniquement les postes de
19 réception radio. Donc, les informations obtenues par la radio
20 étaient très limitées.

21 Q. Merci. Est-ce qu'on vous a donné une raison précise pour
22 laquelle il était nécessaire de faire partir la totalité des
23 étrangers du Kampuchéa démocratique à ce moment-là? Est-ce qu'une
24 raison vous a été donnée? Et laquelle, dans ce cas-là?

25 R. Aucune raison précise n'a été donnée. Un Khmer rouge a fait un

1 drôle de commentaire.

2 Après quelques jours, nous avons vu un avion qui volait au-dessus
3 de Phnom Penh, un avion commercial à quatre moteurs. Apparemment,
4 un pays tiers avait vendu à la Chine deux avions, en violation de
5 ce que voulait faire le président Nixon concernant la vente à la
6 Chine, et il y avait une... l'arrière de l'avion était peint en
7 rouge. Et, à l'époque, Northwest Oriental Airlines avait une
8 queue d'avion rouge. Nous avons vu ce rouge et nous avons pensé
9 que c'étaient ces avions-là, mais nous avons vu qu'il y avait des
10 étoiles sur ce fond rouge. Il a dû... il avait dû à atterrir à
11 Pochentong. Puis un autre vol est arrivé.

12 [14.31.02]

13 Les représentants des Khmers rouges, avec les représentants du
14 consulat français, sont venus nous parler brièvement, pour parler
15 des besoins alimentaires, par exemple. Un des journalistes lui a
16 demandé si ces avions venaient nous chercher pour nous faire
17 quitter le pays. Le type a essayé de nous rassurer en disant:
18 "Ils ne vous sont pas destinés, mais vous allez partir. Vous
19 allez partir par la route." Un des journalistes a demandé:
20 "Pourquoi? Pourquoi on ne peut pas prendre l'avion?" Et il a
21 répondu que c'était parce qu'il voulait que nous voyions ce
22 qu'ils avaient fait. Bien sûr, la réalité, c'est qu'ils n'ont pas
23 montré ce qu'ils avaient fait. Mais en tout cas c'est ce qu'ils
24 ont dit quant aux raisons pour lesquelles on n'a pas quitté par
25 avion.

92

1 Pourquoi y avait-il ces deux vols? Je ne le savais pas à
2 l'époque. J'imagine qu'ils emmenaient leur gouvernement, je
3 présume, mais c'était très étrange, deux vols par un aéronef
4 chinois fabriqué aux États-Unis.

5 [14.32.14]

6 Q. Je vous remercie. Et j'en arrive à ma dernière ou mes
7 dernières questions.

8 Vous avez parlé du moment où vous avez quitté l'ambassade pour
9 rejoindre la Thaïlande. Vous avez dit que ce qui vous avait
10 frappé à Phnom Penh, c'est que les rues étaient totalement vides.
11 Vous avez dit qu'à Battambang, vous êtes arrivé la nuit et vous
12 n'avez rien vu.

13 Et, pendant le trajet à travers tout le Cambodge, qu'est-ce que
14 vous avez vu et qu'est-ce qui vous a frappé, éventuellement,
15 quelques jours après la prise de Phnom Penh et la prise du
16 pouvoir par les Khmers rouges?

17 R. C'était des semaines... trois semaines après l'arrivée au
18 pouvoir des Khmers rouges. Et, dans le convoi, le long de la
19 route... nous, nous ne sommes pas passés par des sites d'exécution,
20 mais, quand le vent était dans le bon sens, on pouvait sentir les
21 corps en décomposition. Mais, bon, ils ne nous ont pas montré ce
22 qu'ils avaient fait. Et nous n'avons pas emprunté les routes
23 principales comme la route nationale 5, où une bonne partie des
24 atrocités ont été commises. Nous avons suivi une route qui était
25 parallèle aux routes principales.

1 [14.33.38]

2 Les Khmers rouges contrôlaient strictement ce que nous pouvions
3 voir. Et, lorsque nous étions dans la pagode à Battambang, on ne
4 pouvait rien voir, on ne pouvait pas voir ce qui se passait à
5 l'extérieur. Et, quand le jour pointait, nous étions déjà à
6 l'extérieur de la ville, et c'est pourquoi je ne peux pas vous
7 dire ce qui s'était passé à Battambang.

8 Me SIMONNEAU-FORT:

9 Je vous remercie, Monsieur. Je vous demandais bien sûr de ne
10 parler que de ce que vous aviez vu. Je vous remercie. Je n'ai
11 plus d'autres questions.

12 Merci, Monsieur le Président.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Très bien. Je vous remercie, Maître.

15 Le moment est opportun pour marquer une pause. Nous allons donc
16 observer une pause de 20 minutes et nous reprendrons les débats à
17 15 heures.

18 L'audience est suspendue.

19 (Suspension de l'audience: 14h34)

20 (Reprise de l'audience: 15h03)

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

23 Avant de donner la parole à la Défense, les juges ont l'occasion
24 de poser des questions au témoin.

25 Juge Lavergne, je vous en prie.

94

1 [15.04.13]

2 INTERROGATOIRE

3 PAR M. LE JUGE LAVERGNE:

4 Merci, Monsieur le Président.

5 Bonjour, Monsieur Rockoff. Je suis le juge Lavergne et j'aurais
6 quelques questions complémentaires à vous poser pour faire suite
7 à celles qui vous ont déjà été posées.

8 Je voudrais tout d'abord qu'on revienne sur un épisode dont vous
9 nous avez beaucoup parlé, qui est l'épisode qui se situe au
10 Ministère de l'information.

11 Est-ce que, tout d'abord, pour permettre de localiser un petit
12 peu l'endroit, vous pourriez nous dire où se trouvait ce
13 Ministère de l'information? Et est-ce que vous savez si,
14 aujourd'hui, ce bâtiment existe toujours et ce qu'il contient?

15 M. ROCKOFF:

16 R. Ce bâtiment existe toujours. Il a été utilisé comme Ministère
17 de l'information jusqu'au mois d'avril 75. Il se trouve sur le
18 boulevard qui va de la gare à la rivière, la rue qui est au nord;
19 c'est la rue 108. Je ne sais pas combien de centaines de mètres
20 il y a depuis la gare.

21 [15.05.41]

22 Q. Tous les évènements dont on parle... dont vous nous avez parlé
23 ce matin se situent dans un périmètre, en fait, assez restreint:
24 autour de l'ambassade de France, l'hôtel Le Phnom, le Ministère
25 de l'information et l'hôtel où vous résidiez.

95

1 Est-ce que vous avez eu l'occasion d'aller dans d'autres secteurs
2 de la ville? Est-ce que vous vous êtes rendu au sud? Est-ce que
3 la situation était la même qu'au nord? Est-ce qu'il y avait des
4 différences? Et quelles étaient ces différences?

5 R. Le secteur autour du monument de l'Indépendance et quelques
6 centaines de mètres vers le sud, je ne suis pas allé plus loin le
7 17 avril. J'étais allé bien plus au sud, jusqu'à Takhmau, avant
8 cela, lorsqu'il y a eu une évacuation massive de centaines de
9 milliers de personnes qui avançaient vers le centre de Phnom Penh
10 à cause des bombardements qui pilonnaient l'autre rive de la
11 rivière, car les Khmers rouges approchaient du pont.

12 Le 17, comme je l'ai dit, quand je suis allé un peu vers le sud
13 du monument de l'Indépendance, des soldats khmers rouges allaient
14 vers le nord. Ils étaient de mauvaise humeur, ils étaient très
15 sales. Je ne me suis pas senti assez en sécurité pour aller plus
16 vers le sud. J'ai donc fait demi-tour; je suis reparti vers le
17 nord.

18 [15.07.20]

19 Q. Vous avez évoqué aujourd'hui un changement d'ambiance,
20 d'atmosphère, dans la ville. Au début de la matinée, il y a eu
21 une sorte de joie, les gens étaient heureux de voir la fin de la
22 guerre, et puis l'ambiance a changé. Ce changement, selon vous,
23 il est survenu brutalement, tout d'un coup? Est-ce qu'il y avait
24 des choses qui laissaient prévoir que ça ne serait peut-être pas
25 aussi simple que ce que certains pouvaient penser?

96

1 R. Je ne peux pas dire si ça a été brusque, mais c'est intervenu
2 vers midi. Un nombre croissant de gens quittaient la ville. Ça
3 m'a apparu en particulier lorsque j'étais en détention près du
4 pont japonais. Il y avait beaucoup de monde qui allait vers le
5 nord, le long de la grand-route. Personne ne souriait,
6 l'atmosphère était lugubre. Ce n'était pas comme les premières
7 heures de la libération, où les gens souriaient, contents de voir
8 la guerre finie. L'atmosphère a changé, mais je ne dirais pas que
9 c'était brusque et que cela est intervenu partout en même temps.
10 Ça a pris quelques heures.

11 [15.08.44]

12 Q. Monsieur Rockoff, avez-vous entendu parler de quelqu'un qui
13 s'appelait Hem Keth Dara et d'un mouvement qui s'appelait le
14 MoNatio, le Mouvement nationaliste? Est-ce que vous avez entendu
15 parler de ces choses-là?

16 R. J'ai entendu parler de ce mouvement par la suite, après avoir
17 quitté le Cambodge, et ce, en lisant ce qu'avaient écrit d'autres
18 journalistes. Ils étaient considérés comme de faux Khmers rouges,
19 pas des vrais Khmers rouges. Je pense qu'il y en avait au
20 ministère au début de la matinée, mais ils ne semblaient pas être
21 aux commandes. En tout cas, ils étaient faciles à repérer: ils
22 avaient de bonnes chaussures, leurs habits étaient à la bonne
23 taille, ils étaient trop propres, en trop bonne santé pour avoir
24 été sur le terrain. Aucun de ces gens n'était sur place
25 l'après-midi, en fin d'après-midi, quand Sydney Schanberg, Jon

1 Swain et moi-même sommes allés au Ministère de l'information.

2 Aucun de ces gens n'était encore là.

3 [15.10.01]

4 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous êtes allé une fois au
5 Ministère de l'information ou deux fois au Ministère de
6 l'information, le 17 avril? Est-ce que vous êtes allé le matin et
7 l'après-midi ou que l'après-midi?

8 R. Deux fois. J'y suis allé le matin, au moment où le premier
9 groupe de Khmers rouges préparait l'entrée. On peut voir que
10 c'était le matin grâce à l'ombre sur mes photos; l'ombre va de
11 l'est à l'ouest. Et l'après-midi, vers 16 heures, on voit que
12 l'ombre va d'ouest en est. J'y suis allé deux fois, pour des
13 raisons complètement différentes. La deuxième fois, c'était parce
14 qu'on m'a dit d'y aller.

15 Q. Alors, précisément, est-ce que l'on vous a dit pour quelle
16 raison précise vous deviez vous rendre au Ministère de
17 l'information?

18 R. Nous devons aller au ministère. Ça a été dit à Dith Pran, qui
19 l'a répété à Schanberg. Nous devons donc aller au ministère. Au
20 début, je pensais que nous devrions y aller à pied, mais un
21 camion est arrivé, on nous a dit d'embarquer. Je suppose que le
22 trajet avait été préorganisé.

23 [15.11.44]

24 Q. Vous nous avez dit tout à l'heure que vous aviez eu
25 l'impression que, parmi les Khmers rouges qui vous avaient

98

1 arrêtés et qui vous détenaient, certains avaient été en contact
2 avec des supérieurs et que c'était la raison pour laquelle vous
3 aviez été libéré. Et, selon vous, ce sont toujours ces instances
4 supérieures qui ont ordonné que vous veniez au Ministère de
5 l'information, ou c'était une initiative des gardes qui vous
6 détenaient?

7 R. Je ne pense pas que ça soit les Khmers rouges qui nous ont
8 arrêtés à l'hôpital Preah Ket Mealea, qui aient pu le décider. De
9 toute évidence, il y avait des Khmers rouges de plus haut rang
10 auxquels nous avons été conduits. C'est eux qui nous contrôlaient
11 sous le pont japonais.

12 M. LE JUGE LAVERGNE:

13 Alors, je ne sais pas si l'Unité audiovisuelle pourrait repasser
14 ou montrer une image que l'on a vue ce matin dans l'extrait de
15 vidéo qui a été passé à la demande des coproccureurs, qui est la
16 vidéo "Pol Pot: The Killing Embrace" et qui a la cote D108/32.2R.
17 Il s'agit d'une image qui apparaît à la minute 25 et 41 secondes.
18 Voilà. Si cela était possible, il serait intéressant que cette
19 image puisse être projetée sur l'écran.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Je vous en prie, allez-y.

22 L'Unité audiovisuelle est priée de faire passer cet extrait à
23 l'écran.

24 (Présentation d'un document vidéo)

25 [15.14.02]

1 M. LE JUGE LAVERGNE:

2 Q. Alors, Monsieur le témoin, est-ce que vous reconnaissez cette
3 image? Et est-ce que vous êtes l'auteur de cette photographie?

4 M. ROCKOFF:

5 R. Oui, c'est moi qui ai pris cette photo durant la matinée.

6 C'est l'entrée du Ministère de l'information, l'entrée avant.

7 Q. Et donc vous nous indiquez que cette photo a été prise dans la
8 matinée, et non dans l'après-midi.

9 R. Effectivement.

10 [15.14.46]

11 Q. Et est-ce que vous pouvez nous décrire, en fait, ce qui se
12 passe? On voit, a priori, des soldats armés. Mais qui est... qui
13 sont les civils que l'on voit sur la photo?

14 R. La personne qui a la chemise blanche, dans l'entrée, c'était
15 peut-être un employé de ce ministère. Il était là quand ils sont
16 arrivés.

17 J'aimerais aussi dire autre chose: l'une des personnes qui
18 montent les escaliers, l'un des Khmers rouges est pieds nus. Les
19 faux Khmers rouges, le groupe que vous avez mentionné, comme je
20 l'ai dit, ils avaient tous de bonnes chaussures. Donc, celui-ci,
21 sur la photo, n'est pas l'un d'entre eux. Les faux Khmers rouges
22 étaient bien dressés... bien habillés, en bonne santé, et ils
23 avaient de bonnes chaussures.

24 [15.15.48]

25 M. LE JUGE LAVERGNE:

100

1 Alors, je précise que j'ai communiqué aux parties... enfin, il a
2 été communiqué aux parties un certain nombre de photographies. Ce
3 sont des photographies qui ont été retrouvées sur le domaine
4 public, à partir d'un moteur de recherche que je ne nommerai pas,
5 et sur lequel... une photographie sur laquelle on voit,
6 effectivement, un peu plus largement les lieux. Et je
7 souhaiterais que cette photographie puisse être remise au témoin
8 - il s'agit de la photo numéro 4 - et, éventuellement, que cette
9 photo soit projetée également sur les écrans.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Allez-y.

12 [15.16.45]

13 M. LE JUGE LAVERGNE:

14 Je ne sais pas s'il est possible de montrer l'image sur les
15 écrans.

16 Voilà. Est-ce qu'il serait possible d'avoir l'image en entier? La
17 photo est de très mauvaise qualité.

18 (Courte pause)

19 Apparemment, il y a quelques difficultés. Bon, je pense qu'en
20 tous les cas toutes les parties ont pu avoir accès à ce document.

21 Je ne pense pas trahir quelque chose de fondamental si je dis
22 qu'a priori la photo dans son entier fait apparaître le nom du
23 Ministère de l'information au-dessus de la porte d'entrée.

24 Voilà. Donc, nous allons...

25 Q. Donc, vous nous confirmez que c'est bien la photo que vous

101

1 avez prise, Monsieur Rockoff?

2 M. ROCKOFF:

3 R. Je la reconnais; c'est une photo que j'ai prise, même si ce
4 n'est pas la photo entière. Il en manque un morceau, la
5 reproduction est mauvaise, mais effectivement elle provient de la
6 photo originale que j'ai prise.

7 [15.18.33]

8 Q. Tout à l'heure, vous nous avez dit que vous aviez rencontré...
9 eu l'occasion de rencontrer au Ministère de l'information
10 quelqu'un qui s'appelait Saloth Chhay et qui vous avait parlé de
11 son frère. Et, si j'ai bien compris, vous nous avez dit que son
12 frère, c'était Saloth Sar. Vous connaissez bien M. Saloth Chhay?

13 R. Nous ne nous sommes jamais rencontrés. Je n'ai jamais parlé à
14 son frère. Au Ministère de l'information, c'était de notoriété
15 publique. Comme durant la guerre de sécession, beaucoup de
16 familles ont été divisées. Chhay a dit que son frère viendrait
17 bientôt en ville. Ça a été répété par beaucoup de Cambodgiens,
18 certains assistants cambodgiens, certains photographes
19 cambodgiens. À l'époque, je pense qu'il ignorait l'importance de
20 son frère. Il a dit... parce que dans... je l'ai dit parce que,
21 dans l'exode de Phnom Penh, il a fait partie de ceux qui ont été
22 portés disparus. Pour lui, son frère était simplement un
23 commandant; il n'était pas conscient de son importance.

24 [15.19.51]

25 Q. Et Saloth Chhay avait des positions publiques, une activité

102

1 officielle au sein du Ministère de l'information? Il était
2 responsable de quelque chose en particulier? Vous savez quelles
3 étaient ses fonctions précises?

4 R. Je ne suis pas en mesure de répondre. Je ne sais pas quelles
5 étaient ses fonctions précises. Je n'ai jamais eu de contact avec
6 lui. Il a simplement dit que son frère était dans le camp opposé.

7 Q. J'aimerais maintenant que nous passions aux épisodes qui se
8 situent à l'ambassade de France. Vous nous avez longuement parlé
9 déjà de ce qui s'y est passé, et j'aimerais qu'on revienne un peu
10 plus en détail sur, tout d'abord, la séparation, le départ des
11 réfugiés cambodgiens et la séparation d'avec les autres personnes
12 réfugiées à l'ambassade de France.

13 Est-ce que vous pouvez nous dire de quelle façon cela s'est
14 produit? Est-ce qu'il y a eu des consignes particulières? Et je
15 pense notamment aux familles qui pouvaient être des familles
16 mixtes, c'est-à-dire avec simplement un des parents cambodgien,
17 tandis que l'autre était d'une autre nationalité.

18 Est-ce que vous pouvez nous dire un petit peu comment les choses
19 se sont passées et quels en sont vos souvenirs?

20 [15.21.53]

21 R. Je ne sais pas ce qui est arrivé après que certains de ces
22 gens ont été forcés à quitter l'ambassade. Je me souviens de ce
23 qui s'est passé dans l'ambassade avant que ces gens ne soient
24 expulsés.

25 Il y a eu un cas tragique, celui d'une femme française mariée à

103

1 un Cambodgien. Initialement, les Khmers rouges ont dit qu'il ne
2 pouvait pas partir, même s'il avait des documents, même s'ils
3 étaient mariés. Ils ont dit qu'il devait partir, qu'il ne devait
4 pas sortir avec son épouse. 10, 15 minutes plus tard, il est
5 sorti de l'ambassade avec d'autres. Les Khmers rouges ont changé
6 d'avis; ils ont dit qu'il pouvait rester. Il était trop tard pour
7 que la femme... pour la femme et ses enfants parce que le mari
8 était parti. Je pense que cela a été rapporté par certains
9 journalistes.

10 [15.22.51]

11 Il y avait des gens qui devaient partir uniquement parce qu'ils
12 n'avaient pas les bons papiers. Il y avait des gens qui ont pu
13 quitter et survivre grâce à de faux documents, parfois fournis
14 par les Français. Ils ont sauvé des vies. Mais la tragédie de la
15 femme à qui on a dit que son mari pouvait rester, et ça, 15
16 minutes après qu'il soit déjà sorti, ça, c'était horrible.

17 Q. Est-ce que, malgré ces consignes, malgré les ordres, certaines
18 personnes ont pu échapper à la surveillance des Khmers rouges et
19 partir dans les convois en direction de la Thaïlande? Est-ce que
20 certaines personnes ont pu se cacher et ne pas révéler leur
21 présence aux autorités khmères rouges?

22 R. Je suis sûr qu'il y a eu d'autres cas que celui que j'ai vu
23 personnellement dans le camion que je devais emprunter. Les
24 jeunes Khmers rouges devaient compter les passagers des camions,
25 24 personnes par camion. Les Khmers rouges comptaient,

104

1 recomptaient, et "il" a compté 25 personnes. Il y avait un
2 Français et sa femme - ou sa compagne, je n'en sais rien, mais en
3 tout cas elle était avec lui. Il comprenait ce qui était sur le
4 point de se... allait... de se passer. Il a sauté du camion, il a...
5 de l'autre côté. Le Khmer rouge a recompté, il a compté 24
6 personnes, ensuite il est passé au camion suivant. Puis l'homme
7 est remonté dans le camion. Donc, au total, il y avait 25
8 passagers, mais on n'a plus recompté. Et, grâce à ce stratagème,
9 une vie a été sauvée.

10 [15.25.08]

11 Q. Est-ce que, à votre connaissance, certaines personnes de
12 nationalité étrangère ont été exclues du plan d'évacuation ou
13 bien est-ce que l'évacuation a concerné absolument tout le monde?
14 Et, en particulier, avez-vous vu des diplomates de ce qu'on
15 appellerait le bloc communiste?

16 R. Oui. Les Est-Allemands ont été forcés à quitter leur ambassade
17 sous la menace des armes par les Khmers rouges. Ils ont été
18 envoyés à l'ambassade de France. Ils étaient très contrariés par
19 la situation. Ils ont dû abandonner leur pâté, leur bonne
20 nourriture; tout a dû être versé dans le pot commun. Ils étaient
21 très amers. Beaucoup de gens riaient de leur attitude. Ils ont dû
22 laisser leur nourriture dans le garde-manger commun.

23 Si d'autres diplomates sont venus, ils n'ont pas été à nos côtés.
24 Peut-être qu'ils sont allés directement dans l'autre partie de
25 l'ambassade. Les Est-Allemands étaient très fâchés. Ils avaient

105

1 fait... ils étaient venus en avion tout spécialement pour la
2 victoire et ils n'ont pas été invités.

3 [15.26.42]

4 Q. Lorsque les Cambodgiens réfugiés dans l'ambassade de France
5 ont été obligés de quitter l'ambassade, est-ce qu'il y a eu de la
6 part des autorités françaises, du personnel de l'ambassade,
7 éventuellement des gendarmes de l'ambassade, des actions
8 concrètes pour obliger ces gens à quitter l'ambassade, ou est-ce
9 que ça s'est passé plus par la persuasion et par la menace des
10 armes qui venait du côté des Khmers rouges?

11 R. Les gens non autorisés ont reçu l'ordre des Khmers rouges de
12 sortir. Ils ont menacé de rentrer et de faire une fouille. Ça,
13 c'était après que le fonctionnaire français a trouvé un
14 arrangement comme quoi, si les Khmers rouges entraient dans
15 l'enceinte, ils devaient être accompagnés d'un fonctionnaire.
16 Jusqu'à ce moment-là... à partir de ce moment-là, il y avait
17 toujours un Français avec les Khmers rouges qui entraient. Mais
18 ils menaçaient d'entrer et de fouiller. Ça effrayait les gens. Je
19 ne peux pas dire ce qui les motivait, mais il y a eu des menaces.
20 La peur régnait.

21 Q. Est-ce que, parmi les personnalités politiques de la
22 république de Lon Nol qui s'étaient réfugiées dans l'ambassade de
23 France, vous en avez vu certains être reconduits par la force par
24 des gendarmes français à l'extérieur de l'ambassade?

25 R. Je n'étais pas là quand Sisowath Sirik Matak a été forcé de

106

1 sortir; je ne sais pas ce qui s'est passé. Désolé.

2 [15.28.58]

3 Q. Tout à l'heure, vous avez parlé du départ et, également, vous

4 avez indiqué que vous aviez entendu des coups de feu à certains

5 moments et que, par la suite, il a été évoqué le fait que

6 certains de ces réfugiés seraient allés au complexe sportif.

7 Est-ce que vous pouvez nous dire de quel complexe sportif il

8 s'agissait?

9 R. Celui qui est juste au nord de l'ambassade de France, juste à

10 côté. Je n'en connais pas le nom; mes excuses.

11 Q. Sauf erreur de ma part, je crois qu'aujourd'hui il doit

12 s'appeler le vieux stade ou... et, autrefois, il devait peut-être

13 s'appeler le stade Lambert.

14 Quand vous dites que vous avez entendu des coups de feu, c'était

15 longtemps après le départ de ces réfugiés cambodgiens? Et ces

16 coups de feu étaient-ils nombreux? Quels souvenirs vous en avez?

17 [15.30.28]

18 R. Pas trop nombreux. Quelques... quelques tirs, deux ou trois,

19 quelques tirs individuels, puis une autre rafale quelques

20 secondes de plus. Il n'était pas inhabituel, quand il faisait

21 mauvais, il commençait à y avoir un peu de pluie, il y avait des

22 nuages... il n'était donc pas inhabituel qu'ils tirent dans les

23 airs pour chasser les nuages. Cela se faisait assez souvent.

24 Mais ils ne tiraient pas dans les airs. Je ne savais pas à quoi...

25 sur quoi ils tiraient et j'avais simplement le mauvais présage

107

1 que des centaines de Khmers venaient tout juste de quitter de
2 l'ambassade une heure plus tôt, et enfin on entendait des tirs.
3 On pouvait entendre des tirs de coups de feu dans d'autres
4 endroits de Phnom Penh jusqu'à une semaine après la chute de la
5 ville, mais de l'entendre au complexe sportif, c'était assez
6 inhabituel.

7 Q. Monsieur le témoin, il y a eu, semble-t-il, un certain
8 malentendu, puisqu'on aurait dû vous demander un peu plus tôt de
9 venir avec un certain nombre de photographies que vous avez
10 prises de ces évènements, et, malheureusement, cela n'a peut-être
11 pas été fait tout à fait en temps utile.

12 [15.31.48]

13 Cependant, il y a un certain nombre de vos photos qui sont assez
14 connues et que l'on peut retrouver également sur l'Internet, et
15 c'est la raison pour laquelle je vais demander à ce qu'on puisse
16 projeter sur les écrans et que l'on vous remette également ces
17 photos pour que vous nous disiez si vous en êtes l'auteur ou non
18 et pour que vous puissiez éventuellement les commenter, si cela
19 est pertinent.

20 Donc, je souhaiterais tout d'abord que l'on présente... je crois
21 qu'il doit y avoir quatre photos, y compris une que l'on a déjà
22 montrée ce matin, qui est la photo prise devant le Ministère de
23 l'information.

24 Voilà, donc. Monsieur le Président, si c'est possible..

25 M. LE PRÉSIDENT:

108

1 (Intervention non interprétée)

2 [15.33.00]

3 M. LE JUGE LAVERGNE:

4 Voilà. Serait-il possible de montrer sur l'écran la première

5 photo?

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 A-t-il une cote?

8 M. LE JUGE LAVERGNE:

9 Il s'agit d'un nouveau document, puisque ce sont des documents

10 qui ne figurent pas au dossier. Le seul... la seule photo qui

11 figure au dossier a été montrée ce matin au témoin, mais ces

12 documents ont été remis, donc, à l'huissier d'audience pour

13 qu'ils puissent être présentés cet après-midi à l'audience. Et

14 donc il y avait une première photo qui, me semble-t-il,

15 représentait un jeune soldat qui porte sur l'épaule un fusil.

16 Alors, est-ce que les services techniques... Voilà.

17 Q. Donc, est-ce que vous pouvez nous dire s'il s'agit bien d'une

18 de vos photographies et nous dire que représente cette image?

19 [15.34.31]

20 M. ROCKOFF:

21 R. Je l'ai croquée, je crois, en 1974, fin de l'année 73,

22 peut-être. C'est sur la route entre la route nationale 5 et Phnom

23 Bassac (sic). Il s'agit d'un jeune soldat qui a un fusil

24 automatique américain M16. C'est une fleur artificielle qu'il

25 porte... avec un fil de fer qu'il avait mis dans son (inaudible).

109

1 En fait, ce n'est pas dans son chapeau; vous pouvez voir que
2 c'est rattaché à son fusil.

3 M. LE JUGE LAVERGNE:

4 Alors, peut-être pouvons-nous passer à la photo suivante, qui
5 montre également, donc, un jeune soldat qui tient une arme.

6 Est-il possible de montrer cette image?

7 Q. Même question: est-ce que vous pouvez nous dire si vous vous
8 souvenez où et quand et qui est représenté sur cette photo?

9 [15.35.51]

10 M. ROCKOFF:

11 R. Il s'agit d'un soldat du gouvernement de Lon Nol. Je ne me
12 souviens pas exactement où je l'ai prise. Je pense que c'était en
13 1974.

14 Q. Vous nous avez dit ce matin que vous aviez noté que, parmi les
15 victimes de cette guerre, dans les deux côtés, vous aviez relevé
16 que les soldats étaient parfois extrêmement jeunes. Et est-ce que
17 vous avez une idée à peu près de l'âge du soldat qui est
18 représenté sur cette image? Si vous en avez une idée.

19 R. Peut-être a-t-il 16 ans, 17 ans. Je serais surpris d'apprendre
20 qu'il avait plus de 18 ans.

21 Q. Merci. Nous allons passer à une troisième photo, qui
22 représente une scène de rue. Et, si elle peut être montrée à
23 l'écran, je pense que ça serait également utile.

24 [15.37.14]

25 Voilà. Donc, est-ce que vous êtes l'auteur de cette photographie?

110

1 Et pouvez-vous nous dire ce qu'elle représente, et en particulier
2 les personnages que l'on voit sur le côté gauche de la rue et sur
3 le trottoir?

4 R. J'ai pris cette photo le 17 avril, tard dans la matinée. Je ne
5 sais pas qui est la personne qui porte une chemise blanche et qui
6 lève les bras, sur le trottoir. J'ai pris cela sur le boulevard
7 Monivong, en direction sud. Nous... on est à deux pâtés de maisons
8 du carrefour des boulevards Monivong et Sihanouk. Le bâtiment que
9 l'on voit devant le Khmer rouge, c'est le cinéma que l'on
10 retrouve dans une autre photo où il y avait... où il y a un soldat
11 khmer rouge debout.

12 J'imagine... c'est... je présume que le soldat de Lon Nol sur la
13 Vespa était très surpris de voir apparaître ce soldat khmer
14 rouge. En fait, il n'aurait pas dû être dans la rue comme ça.
15 Nous avons marché un peu plus loin, et je suis resté au carrefour
16 pendant 45 minutes à peu près, et c'est là qu'il y avait le tas
17 d'armes qui avaient été confisquées. C'est là que j'ai vu que les
18 soldats étaient emmenés en direction du stade olympique. Et les
19 soldats khmers rouges étaient pieds nus. Je marchais avec un
20 groupe d'une... je dirais, une douzaine de personnes et j'ai
21 réussi à me mettre un peu à gauche et me mettre derrière lui au
22 moment... et c'est comme ça que j'ai pu prendre cette photo.

23 [15.39.25]

24 Je suis désolé, c'est... ce sont de mauvais imprimés. Je regrette
25 vraiment de ne pas avoir mes propres imprimés. Certaines des

111

1 photos, par exemple celles au Ministère de l'information, sont de
2 très mauvaises reproductions de mes photos. Mes imprimés
3 d'origine sont bien meilleurs, et malheureusement je n'ai pas un
4 deuxième ensemble avec moi, et... et c'est ma faute.

5 Q. Quand nous regardons cette photo, on a l'impression que le
6 soldat que l'on voit sur le côté droit est un soldat qui a l'air
7 d'être tout seul dans la rue. Était-il tout seul ou faisait-il
8 partie d'un groupe de soldats?

9 R. Il faisait partie d'un groupe. Ils étaient une douzaine de
10 personnes avec ce groupe que j'accompagnais. Vous ne pouvez pas
11 les voir. En fait, si vous pouvez voir la feuille de contact et
12 la pellicule, vous pouvez voir comment les événements se sont
13 déroulés. Vous pourriez voir les photos que j'avais prises un peu
14 avant et au moment où je me suis mis en position pour pouvoir
15 prendre cette photo. Car c'est... quand je prends des photos, je
16 visualise la photo avant, avant de me mettre en position.

17 [15.40.38]

18 Et j'étais... j'avais beaucoup de chance qu'il ne me laissent
19 pas... qu'il n'y avait aucun problème à ce que je marche avec
20 eux. Et je n'ai... pas du genre à rester tout seul sur le coin de
21 la route et de me faire déranger. Si vous marchez avec un groupe,
22 les autres soldats pensent qu'ils sont avec eux, et, si je suis
23 dans un véhicule, c'est parce que je suis monté à bord et les
24 gens s'imaginent que je suis avec eux, et c'est pour ça que
25 personne ne viendra me déranger.

112

1 Et j'ai eu beaucoup de chance de pouvoir me promener dans la
2 ville dans les premières heures, au début, mais tout a changé
3 après que j'aie été récupéré à l'aéroport... à l'hôpital Preah
4 Ket Mealea. Il était beaucoup plus difficile et presque
5 impossible de se déplacer. On disait aux gens de quitter la
6 ville; il n'y avait plus de déplacements de la part des
7 journalistes dans la ville à partir de ce moment-là.

8 Q. Alors, j'aimerais qu'on passe maintenant à une dernière série
9 de photographies. Je ne sais pas si elles ont pu être remises au
10 témoin et si l'Unité audiovisuelle en dispose pour pouvoir les
11 projeter sur les écrans, mais il s'agit des photographies que...
12 qui ont été communiquées au Bureau des procureurs par le DC-Cam.
13 [15.41.56]

14 Alors, je souhaite que vous puissiez faire abstraction,
15 éventuellement, des commentaires qui y figurent et que vous vous
16 concentriez uniquement sur les photographies pour nous dire si
17 effectivement ce sont bien vos photographies et nous dire... nous
18 faire éventuellement des commentaires s'ils vous paraissent
19 pertinents.

20 Voilà. Donc, est-il possible de remettre un exemplaire de ces
21 photographies au témoin et de... et de projeter ces documents à
22 l'écran, étant précisé que seules nous intéressent cet après-midi
23 les photos actuellement attribuées à M. Al Rockoff dans le
24 document en question?

25 (Courte pause)

113

1 [15.43.12]

2 Voilà. Donc, il y a une première photo où... Est-ce que vous
3 pouvez nous dire de quoi... de quoi il s'agit? Est-ce que vous
4 êtes bien l'auteur de cette photographie?

5 R. En effet, j'en suis l'auteur. J'ai pris cette photo le 12
6 avril 1975. C'est à... c'est le site de l'évacuation de l'ambassade
7 américaine; ce n'est pas l'ambassade que l'on voit derrière,
8 c'était le terrain qui était utilisé pour l'évacuation. Ces
9 marines font partie de la sécurité du périmètre autour de la
10 zone, et les hélicoptères atterrissaient pour récupérer des gens,
11 et ces marines ont quitté par le dernier hélicoptère... ou la
12 dernière vague d'hélicoptères.

13 J'ai beaucoup d'autres photos de l'évacuation américaine. Et
14 c'est une de mes préférées, c'est vrai, mais j'en ai d'autres qui
15 montrent des hélicoptères, et les gens qui montent à bord, et les
16 autres événements qui se sont déroulés lors de cette évacuation.

17 Q. S'agissant de cette évacuation d'une façon plus générale,
18 est-ce que vous vous souvenez qu'il y ait eu des consignes à
19 l'égard de tous les étrangers, les ressortissants américains,
20 pour quitter le pays? Et est-ce que vous vous souvenez de
21 consignes, non seulement des autorités américaines, mais
22 éventuellement de consignes qui ont été données par ce qu'on
23 appelait à l'époque le FUNK et le GRUNK, par les autorités
24 khmères rouges, si vous préférez?

25 [15.45.05]

114

1 R. Je ne sais pas. Je ne peux pas répondre à votre question.
2 Nous avons entendu dire que l'évacuation américaine était
3 imminente, et je dirais que la plupart des ressortissants
4 américains étaient au courant de ce qui allait se produire. Mais,
5 chez les Cambodgiens, il y a beaucoup de Khmers qui auraient dû
6 être évacués. Et certains qui ne sont pas partis, sans doute
7 n'ont-ils pas reçu le message à temps. Car la dernière vague
8 d'hélicoptères, les quatre ou cinq derniers hélicoptères qui ont
9 quitté, en fait, il y avait très peu de gens à bord. Il y avait
10 les marines, mais très peu d'autres personnes. Et beaucoup de
11 Cambodgiens se sont pointés à l'ambassade de France des journées
12 plus tard ou sont même venus à l'hôtel Royal dans les cinq jours
13 qui ont suivi et qui auraient profité de cette évacuation mais
14 qui n'étaient tout simplement pas au courant.

15 Q. Alors, on va avancer un peu plus et je pense qu'on va avancer
16 jusqu'à la photo suivante, qui vous est attribuée, qui doit être
17 la cinquième photo, si je ne me trompe pas, sur ce document.
18 Voilà. Donc, si on peut également projeter cette photo sur
19 l'écran? Non. Alors, ce doit être la photo suivante.

20 (Courte pause)

21 [15.47.10]

22 Voilà. Donc, êtes-vous l'auteur de cette photographie, Monsieur
23 Al Rockoff? Et pouvez-vous nous donner quelques renseignements
24 sur ce qu'elle représente?

25 R. Effectivement, je suis l'auteur de cette photo. Je l'ai prise

115

1 au carrefour des boulevards Monivong et Sihanouk. Le tas d'armes
2 a grossi au fil des heures. Ces jeunes enfants ont été recrutés
3 par les Khmers rouges pour faire la collecte des armes.

4 Q. Et qui étaient ces jeunes enfants? C'étaient des jeunes
5 enfants des rues de Phnom Penh? C'étaient... c'étaient des jeunes
6 Khmers rouges? De qui s'agissait-il?

7 R. Non, je pense que c'étaient simplement des enfants de la rue
8 de Phnom Penh. Il y avait beaucoup d'enfants sans... sans domicile.
9 Ils sont beaucoup trop jeunes pour même être des soldats du
10 gouvernement. Ils ont simplement été mis au service de... par les
11 Khmers rouges. J'évite de dire "des enfants d'âge d'école" parce
12 que, bien, à l'époque, il n'y avait pas d'écoles pour que ces
13 enfants y aillent. Donc, les Khmers rouges les ont mis au service
14 de la collecte des armes.

15 Q. Voilà. Nous allons avancer jusqu'à l'avant-dernière photo de
16 ce document, et je souhaiterais également qu'elle puisse être
17 projetée sur les écrans.

18 (Courte pause)

19 [15.49.21]

20 Voilà. Donc, Monsieur Al Rockoff, êtes-vous également l'auteur de
21 cette photo? Et pouvez-vous nous la décrire?

22 R. Oui, c'est ma photo, et je l'ai prise devant l'ambassade de
23 France. C'est le portail qu'il y avait à l'ambassade de France,
24 et vous voyez les gens l'escalader. Le véhicule de la Croix-Rouge
25 qui avait été poussé... ils avaient de l'essence, mais les Khmers

116

1 rouges ne voulaient pas que l'on conduise, mais ils vous
2 laissaient pousser les véhicules. Ils pouvaient voir tous les
3 effets qui sont à l'intérieur de la camionnette. Ils ont poussé
4 cette voiture depuis l'hôtel Royal jusqu'à l'ambassade, ce
5 véhicule de la Croix-Rouge. Et c'est assez tard... il fait... il
6 fait trois... Non, il faisait beaucoup plus nuit que l'on peut
7 voir dans la photo. La fumée que l'on voit en arrière-plan était
8 un entrepôt d'essence au nord de Phnom Penh auquel les Khmers
9 rouges avaient mis feu.

10 [15.50.33]

11 Q. Donc, on peut voir la hauteur, donc, des murs et du portail de
12 l'ambassade de France. Ils sont effectivement, apparemment,
13 beaucoup moins hauts qu'aujourd'hui. Ils étaient faciles à
14 escalader. Les autorités à l'ambassade de France vous ont paru,
15 quoi, être complètement dépassées par la situation, ou est-ce
16 qu'il y avait un accord pour que les gens puissent rentrer?

17 R. Je ne sais rien d'un accord ou d'une entente, mais l'Ambassade
18 de France ne repoussait pas les gens et ne les empêchait pas
19 d'entrer dans l'enceinte. Peut-être que par la suite ils ont fait
20 le tri pour essayer de voir qui était qui. Le portail, qui était
21 très facile à escalader... D'ailleurs, la moitié de ce portail
22 est encore à l'ambassade, derrière. C'est d'ailleurs le titre de
23 l'ouvrage de François Bizot, "Le portail". Les murs, comme vous
24 le savez, sont aujourd'hui presque trois fois plus hauts. Vous
25 voyez... on voit le tricolore en arrière, le drapeau.

117

1 À l'origine, cette photo a été tirée en couleur mais a été
2 reproduite en noir et blanc.

3 Q. Alors, on va maintenant arriver à la dernière photo de ce
4 document, et j'aimerais également qu'on puisse la présenter.

5 (Courte pause)

6 [15.52.24]

7 Alors, êtes-vous également l'auteur de cette photographie, celle
8 dont vous nous avez parlé tout à l'heure? Et que

9 représente-t-elle?

10 R. Ce n'était pas à l'ambassade de France. C'était quelque temps

11 avant la chute de Phnom Penh. C'est un soldat de Lon Nol qui

12 avait reçu une balle dans la tête. Il a été amené au stade

13 olympique, où un hôpital d'urgence avait été établi. Ils

14 traitaient des centaines de personnes sur le terrain de basket.

15 J'ai pris les photos de la chirurgie sur cette personne,

16 quelqu'un... un blessé qui avait reçu une balle dans le front et

17 les médecins qui opéraient sur lui. J'ai une photo aussi

18 lorsqu'ils mettent... lorsqu'ils éteignent la machine à le faire...

19 qui le faisait respirer. Et c'est... c'est sa veuve. C'est une

20 vingtaine de minutes après sa mort. J'ai pris une série de photos

21 dont celle-ci est la dernière.

22 Q. Donc, ce que vous nous dites, c'est que ces photos n'ont pas

23 été prises, en fait, le 17 avril, mais un petit peu avant, ou

24 bien... ou vous ai-je mal compris?

25 [15.53.52]

118

1 R. Peut-être un mois ou deux avant avril. Cette photo n'a pas été
2 prise le jour de la chute de Phnom Penh. L'offensive finale des
3 Khmers rouges sur la ville a commencé en janvier. Il y avait donc
4 des installations provisoires installées un peu partout dans la
5 ville et aussi un élargissement des installations déjà établies
6 au stade olympique. Ils ont accueilli beaucoup de blessés à cet
7 endroit.

8 Donc, il ne faut pas confondre cela avec un soldat du
9 gouvernement qui a été blessé et qu'on a vu dans une photo à
10 l'ambassade de France après le 17 avril. C'étaient les photos
11 d'un autre soldat que j'ai prises.

12 Q. D'une façon générale, les réfugiés qui venaient et entraient à
13 Phnom Penh ont-ils été traités d'une façon particulière par les
14 autorités cambodgiennes, les autorités gouvernementales de la
15 république de Lon Nol? Est-ce qu'il y a eu des mesures d'aide?
16 Est-ce qu'ils ont été... est-ce qu'on leur a trouvé des
17 logements? Est-ce qu'on les a... est-ce qu'on a pris des
18 dispositions pour qu'ils puissent se nourrir? Comment les choses
19 se sont organisées, si vous le savez?

20 [15.55.20]

21 R. Il y avait plusieurs milliers de réfugiés sans abris qui
22 vivaient dans la rue. C'étaient des gens qui ne sont pas allés
23 dans les camps de réfugiés qui avaient déjà été établis, par
24 exemple, comme Catholic Relief Services, CARE ou World Vision. La
25 majeure partie des camps était située à l'extérieur de la ville.

119

1 Un camp de réfugiés très inhabituel était justement sur le site
2 de l'hôtel Cambodiana. On avait terminé la structure de l'hôtel,
3 mais les chambres n'avaient pas encore été faites. Donc, il y
4 avait entre 21 000 et 23 000 réfugiés qui vivaient dans le
5 Cambodiana. La piscine que vous utilisez était en fait une énorme
6 fosse septique. J'ai pris une photo; c'était... c'était affreux.
7 Il y avait aussi du maïs; on essayait de faire pousser du maïs,
8 et World Vision apportait de la nourriture pour les nourrir, mais
9 c'était un camp de réfugiés urbain pour vingt quelque mille
10 personnes qui étaient dans des situations absolument misérables.

11 [15.56.18]

12 Les autres camps de réfugiés étaient à l'extérieur de la ville,
13 et on ne pouvait pas vraiment voir ce qui s'y passait, mais ils
14 étaient très surpeuplés.

15 Un grand nombre de réfugiés ont choisi de ne pas aller dans les
16 camps et pensaient qu'ils pouvaient se débrouiller à Phnom Penh.
17 Parfois, ils pensaient que les champs... les camps n'étaient pas en
18 sécurité car ils étaient dans des terres contestées, et bien
19 souvent les Khmers... des obus gouvernementaux ou des Khmers
20 rouges atterrisaient dans les camps. Le Cambodiana était le camp
21 de réfugiés le plus sûr.

22 Q. Vous nous avez indiqué que, lorsque vous êtes partis, vous
23 êtes partis par convoi de camions et vous êtes passés tout
24 d'abord par... devant l'aéroport de Pochentong, et ensuite vous
25 avez pris des routes qui ont été qualifiées en français de

120

1 "routes secondaires". Est-ce que, selon vous, l'itinéraire que
2 l'on vous a fait emprunter était un itinéraire qui avait été
3 délibérément choisi? Et, selon vous, est-ce qu'il y avait des
4 raisons particulières pour choisir des routes secondaires?

5 [15.57.39]

6 R. À l'époque, je n'avais pas beaucoup réfléchi à cela. Je
7 m'étais dit... Mais, écoutez, cette masse d'humains qui avait été
8 expulsée de Phnom Penh a pris la route principale, soit la route
9 5. La route nationale 5 était au nord, et c'était très bondé. La
10 route que nous avons empruntée, à l'est... c'est-à-dire, à
11 l'ouest de Phnom Basedth, alors que la route numéro 5 était à
12 l'est de Phnom Basedth.

13 Bien évidemment, (portion de l'intervention non interprétée)
14 n'avaient pas... regarder sur les cartes pour nous dire où nous
15 étions. Il y avait quelques points de référence, comme Oudong ou
16 la colline de Phnom Basedth.

17 Les Khmers rouges avaient emprunté ces routes pendant un certain
18 temps. On voyait... c'étaient des chemins de terre battue sur
19 lesquels ils étaient passé soit avec des charrettes à bœufs
20 cambodgiennes ou des camions chinois.

21 Bien évidemment, les Khmers rouges envoyaient de jeunes enfants
22 pour aller dans les arbres pour attacher les... la cime des
23 arbres ensemble, ce qui permettait d'avoir un couvert forestier
24 sur la route.

25 [15.58.47]

121

1 Nous avons traversé un ruisseau; j'imagine que ce ruisseau aurait
2 été assez profond pendant la saison des pluies, mais les camions
3 ne se sont pas... mis dans la boue. En fait, il n'y avait que
4 quelques centimètres d'eau sur les camions, et les camions ont pu
5 passer. J'ose imaginer que, pendant la saison des pluies, il est
6 toujours possible de traverser car il y a un... le lit de
7 ruisseau est en cailloux. Mais on pouvait voir qu'ils utilisaient
8 cette route depuis un bon moment déjà.

9 Je n'ai pas vu des masses de gens le long de cette route, comme
10 j'ai dit plus tôt. Je n'ai pas été témoin d'exécutions ou de
11 signes d'exécution, mais on pouvait... si la direction du vent
12 était bonne, on pouvait sentir la mort. Certains des Khmers
13 rouges ne semblaient pas si fâchés ou hostiles. Ils étaient
14 plutôt curieux et cherchaient toujours à obtenir des cigarettes;
15 ils voulaient toujours nous en emprunter.

16 [16.00.03]

17 Il y avait quelques Khmers rouges qui voulaient échanger et
18 interagir avec les étrangers mais qui ont été renfloués... ou,
19 enfin, leurs supérieurs leur ont dit de s'en aller.

20 J'ai vu un Khmer rouge qui m'a vraiment fait peur. J'étais sur le
21 camion. Nous nous sommes arrêtés en attendant la permission
22 d'aller au prochain secteur. Et, bon, j'étais dans le camion, je
23 regardais à l'extérieur, avec les 23 autres personnes qui étaient
24 derrière, et ce Khmer rouge commence à crier : "Rokoss (phon.)!
25 Rokoss!" Enfin, il disait mon nom. Je pensais qu'il disait:

122

1 "Camion ! Camion !", mais... Et je regarde, et voici quelqu'un vêtu
2 de noir, et je n'avais jamais vu ce gars, je ne l'avais jamais...
3 Et finalement je l'ai reconnu. C'était un... quelqu'un qui
4 travaillait à l'hôtel Le Royal, mais il était toujours habillé en
5 blanc, et là je le voyais habillé en noir. Et je l'ai regardé, et
6 lui m'a reconnu... enfin, nous nous sommes reconnus, et il ne
7 voulait même pas m'approcher et il semblait nerveux et ne voulait
8 même pas s'approcher de moi.

9 Qu'est-ce que j'ai fait? Vous m'entendez? O.K. Pardon, je croyais
10 avoir appuyé sur quelque chose.

11 [16.01.15]

12 Bref... Et il me regardait et il ne voulait pas venir me parler. En
13 fait, il voulait faire attention à sans doute ne pas laisser
14 savoir à son cadre qu'il me connaissait. Mais c'était une
15 expérience assez épouvantable de croiser cette personne. Et je ne
16 l'ai jamais revu. Et c'était une courte pause de 20 minutes; nous
17 attendions d'avoir la permission de passer au prochain secteur.

18 Q. Vous avez fait partie du premier ou du deuxième convoi qui est
19 parti de l'ambassade de France?

20 R. Je n'ai pas entendu la question.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Peut-être que les piles de vos écouteurs sont plates.

23 Huissier d'audience, veuillez faire le nécessaire.

24 (Courte pause)

25 [16.02.25]

123

1 M. LE JUGE LAVERGNE:

2 Voilà. Est-ce que vous m'entendez? M'entendez-vous?

3 M. ROCKOFF:

4 (Intervention non interprétée)

5 M. LE JUGE LAVERGNE :

6 Q. Je vous demandais si vous aviez fait partie du premier ou du

7 deuxième convoi qui était parti de l'ambassade de France à

8 destination de la Thaïlande?

9 M. ROCKOFF :

10 R. Je faisais partie du premier camion du deuxième convoi.

11 Q. Est-ce que les journalistes avaient reçu des consignes

12 particulières de ne pas parler de ce qui se passait à Phnom Penh

13 pour éviter éventuellement des difficultés ultérieures?

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Apparemment, il y a un problème. Le témoin n'a pas entendu.

16 Huissier d'audience, pourriez-vous remplacer les piles?

17 (Courte pause)

18 [16.03.40]

19 M. LE JUGE LAVERGNE:

20 M'entendez-vous?

21 Q. Alors, je vous demandais si vous saviez s'il y avait eu des

22 consignes données aux journalistes de ne pas parler ou de ne pas

23 écrire d'articles dans la presse pour éviter éventuellement des

24 difficultés par rapport à... aux personnes restées à Phnom Penh?

25 M. ROCKOFF:

124

1 R. Je crois savoir qu'il y a eu un embargo d'informations que les
2 gens s'imposaient soi-même concernant cette situation. Ça
3 concernait les journalistes du premier convoi. Ils allaient
4 garder par-devers eux leurs informations sur les étrangers de
5 l'ambassade en attendant que le deuxième convoi ne parte. Je ne
6 sais pas qui a commencé par violer cela, mais il y a des
7 journalistes qui ont publié des choses avant le départ du
8 deuxième convoi.

9 [16.04.51]

10 Quand le deuxième convoi est arrivé à la frontière thaïlandaise,
11 je pense que la plupart de ces informations avaient déjà été
12 publiées par les journalistes du premier convoi. Mais nous avons
13 entendu brièvement par la BBC que les premiers étaient sortis.
14 Nous nous disions: "Bien, ils sont sortis; il y a des chances
15 qu'on y arrive aussi." Donc, il fallait attendre jusqu'à...
16 jusqu'au retour des camions, mais c'étaient des bonnes nouvelles
17 d'entendre à la BBC que le premier groupe était sorti. Il a été
18 fait mention d'un embargo d'informations en attendant que le
19 deuxième groupe n'ait quitté.

20 M. LE JUGE LAVERGNE:

21 Je vous remercie beaucoup, Monsieur le témoin, de toutes ces
22 précisions que vous avez bien voulu nous apporter cet après-midi.
23 Et je n'ai pas d'autres questions à vous poser. Je vous remercie.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Merci, juge Lavergne. Merci, Monsieur le témoin.

125

1 (Discussion entre les juges)

2 [16.07.34]

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Avant de lever l'audience, nous aimerions demander aux équipes de
5 défense de combien de temps elles ont besoin pour interroger ce
6 témoin.

7 Commençons par la défense de Nuon Chea.

8 Me KOPPE:

9 Monsieur le Président, je pense avoir besoin d'une demi-heure
10 environ.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Merci.

13 Qu'en est-il de la défense de Ieng Sary?

14 [16.08.18]

15 Me KARNAVAS:

16 Bon après-midi.

17 Ça dépendra des questions qui auront déjà été posées. Peut-être
18 que j'aurai des questions à poser, peut-être que non. Vu
19 l'évolution des choses jusqu'ici, je n'ai pour l'instant pas de
20 question à poser, mais peut-être que, compte tenu des questions
21 que poseront les autres équipes de défense, j'aurai moi-même des
22 questions à poser.

23 Me GUISSÉ:

24 Pour ma part, Monsieur le Président, je pense que j'en aurais
25 entre 20 et 30 minutes, pour mes estimations. Cela dépendra

126

1 également des questions qui seront posées par les équipes
2 précédentes.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Merci pour ces indications.

5 [16.09.12]

6 Monsieur le témoin, le moment est venu de lever l'audience. La
7 Chambre vous remercie. Votre présence est requise demain

8 également. L'audience commencera à 9 heures demain matin. La

9 Chambre continuera de vous entendre. Nous espérons que votre

10 déposition pourra prendre fin avant le déjeuner. Monsieur

11 Rockoff, la Chambre souhaite vous entendre à nouveau demain.

12 Veuillez donc vous présenter demain matin, à 9 heures.

13 Huissier d'audience, avec l'unité d'appui, veuillez prendre les

14 dispositions nécessaires pour que le témoin reçoive une

15 assistance d'ici à demain matin et veillez à ce qu'il soit de

16 retour dans le prétoire demain matin.

17 Agents de sécurité, veuillez conduire Khieu Samphan et Ieng Sary

18 au centre de détention et les ramener dans le prétoire pour 9

19 heures, demain matin. Quant à Ieng Sary, demain matin, il devra

20 être conduit dans la cellule temporaire.

21 L'audience est levée.

22 (Levée de l'audience: 16h10)

23

24

25